

MASTERS OF LAW

PLANS D'ETUDES 2015-2016

Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

Avenue du 1^{er}-Mars 26

CH-2000 Neuchâtel

Tél. +41 32 718 12 00, Fax +41 32 718 12 01

www.unine.ch/droit

Table des matières

| | | |
|------|---|----|
| I. | Plans d'études des Masters of Law | 3 |
| | Préambule..... | 3 |
| II. | Le Master of Law | 4 |
| | A. Description..... | 4 |
| | B. Plan d'études | 5 |
| | C. Cours à option (60 crédits ECTS) : Liste générale..... | 5 |
| | D. Séminaire thématique (12 crédits ECTS)..... | 8 |
| | E. Master of Law sans orientation | 9 |
| III. | Les orientations du Master of Law..... | 10 |
| | A. Orientation « avocature (professions judiciaires) » | 10 |
| | B. Orientation « Business and Tax Law » | 12 |
| | C. Orientation « droit public » | 14 |
| | D. Orientation « droit de la santé et des biotechnologies » | 16 |
| | E. Orientation « droit du sport » | 18 |
| | F. Orientation « droit international et européen » | 20 |
| | G. Orientation « droit social » | 22 |
| | H. Orientation « innovation – propriété intellectuelle – PME »..... | 24 |

| | |
|--|----|
| IV. Master of Law bilingue commun avec l'Université de Lucerne | 26 |
| A. Plan d'études | 26 |
| Plan d'études à Lucerne | 26 |
| Plan d'études à Neuchâtel..... | 27 |
| V. Double Master of Law bilingue avec le King's College London | 28 |
| A. Plan d'études | 28 |
| Plan d'études à Londres..... | 28 |
| Plan d'études à Neuchâtel..... | 28 |
| VI. Annexes | 29 |
| A. Modes alternatifs d'évaluation..... | 29 |
| VII. Descriptifs des cours | 35 |

I. Plans d'études des Masters of Law

Préambule

Le cursus du Master of Law de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel a pour objectif de permettre à toute personne candidate d'approfondir ses connaissances juridiques et d'acquérir ainsi les compétences nécessaires à une activité professionnelle exigeante.

Conformément à l'article 15 du Règlement d'études et d'examens de la Faculté de droit du 17 juin 2004 (ci-après: Règlement d'études et d'examens), le présent plan d'études, adopté par le Conseil de Faculté et approuvé par le Rectorat détermine:

- a. La liste des enseignements offerts chaque semestre, avec leur dotation en heures d'enseignement et en crédits ECTS;
- b. Pour chaque enseignement, la forme et les modalités des examens ou des modes alternatifs (mode alt.) d'évaluation des connaissances, ainsi que les conditions d'acquisition des crédits ECTS;
- c. Les conditions spécifiques liées à l'obtention d'une orientation particulière.

L'étudiant compose librement chacune de ses sessions d'examens. Les examens oraux durent en principe 15 minutes. Les examens écrits durent en principe de 2 à 4 heures. Les modes alternatifs d'évaluation des connaissances et des compétences font l'objet d'annexes au présent plan d'études.

Les modules du séminaire thématique ne sont pas évalués par une note. L'étudiant doit obtenir pour chaque module une attestation de participation active.

Un stage pratique d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps dans un milieu juridique peut remplacer un module du séminaire thématique, pour l'équivalent de 4 crédits ECTS. Un second stage pratique dans un milieu juridique, d'une durée équivalant à six semaines à plein temps, peut remplacer un ou deux cours à option, pour l'équivalent de 8 crédits ECTS. Les cours obligatoires et les cours à option spécifiques de l'orientation choisie par l'étudiant ne peuvent pas être remplacés par un stage pratique.

Les stages ne sont pas évalués par une note mais font l'objet d'un rapport écrit de l'étudiant contresigné par le maître de stage, sur la base duquel le décanat accorde l'équivalence.

La mobilité, qui est favorisée par le Rectorat et par la Faculté, influe sur le plan d'études de ceux qui en profitent. Cette institution permet aux étudiants d'enrichir leur formation, tant en perfectionnant leurs connaissances en langues qu'en acquérant des connaissances dans des branches qui ne sont pas enseignées à l'Université de Neuchâtel. Les différentes possibilités de mobilité internationale (Erasmus, conventions bilatérales) ou nationale (mobilité suisse, BeNeFri, Triangle Azur) ainsi que les modalités d'inscription et les conditions de reconnaissance sont exposées dans le mémento sur la mobilité disponible sur le site Internet de la Faculté de droit.

Pour faciliter la lecture de ce document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

II. Le Master of Law

A. Description

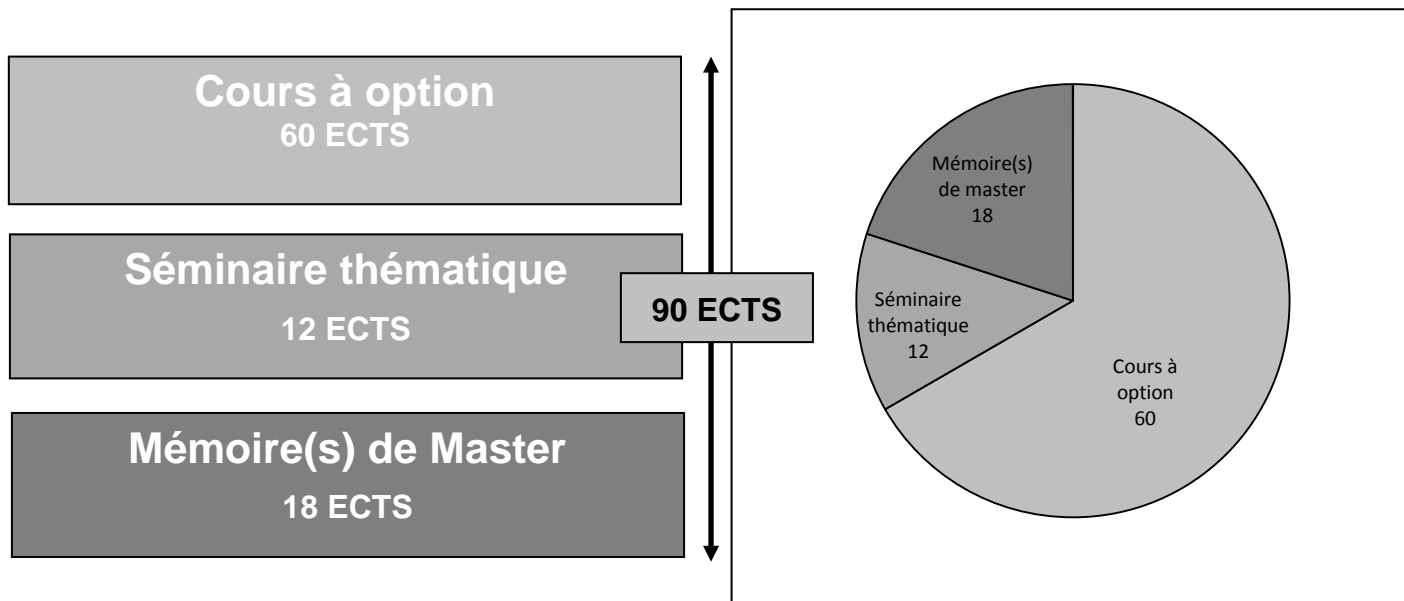
Le Master of Law se compose de 90 crédits ECTS. L'étudiant doit acquérir, en principe au cours de trois semestres d'études, 60 crédits ECTS de cours à option, 12 crédits ECTS de modules du séminaire thématique et 18 crédits ECTS pour un mémoire de Master d'env. 70 pages ou, pour l'orientation « Business and Tax Law », de deux mémoires de Master de 30 pages chacun.

Il est possible d'obtenir un Master of Law sans orientation en choisissant 60 crédits ECTS parmi la liste des cours ci-après. Il est également possible d'obtenir un Master of Law avec une ou deux orientations. Pour obtenir le Master of Law avec une ou deux orientations (avocature (professions judiciaires); Business and Tax Law; droit public; droit de la santé et des biotechnologies; droit du sport; droit international et européen; droit social; innovation – propriété intellectuelle – PME), l'étudiant doit faire valoir pour chaque orientation 32 crédits ECTS de cours spécifiques à cette orientation (dont 20, 22, 24 ou 26 crédits ECTS, selon l'orientation, sont obligatoires).

L'étudiant doit participer à trois modules maximum (4 crédits ECTS chacun) du séminaire thématique. Pour obtenir le Master of Law avec une orientation, l'étudiant doit obtenir l'attestation d'un module du séminaire thématique relatif à cette orientation. Le séminaire thématique a pour objectif de permettre aux étudiants d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant des problématiques actuelles dans une perspective transversale, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé – droit public; droit matériel – droit formel; droit national – droit international; etc.). Il vise en outre à exercer le travail en groupe, la rédaction juridique et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

L'étudiant doit accomplir un travail écrit jugé suffisant (mémoire de Master), d'environ 70 pages (sans les annexes) dans l'une des branches enseignées à la Faculté de droit (dans le cursus de Master ou de Bachelor). Par son mémoire de Master, l'étudiant doit démontrer qu'il maîtrise entièrement la méthodologie de la recherche, qu'il est capable d'analyser, de structurer, d'argumenter et de présenter avec clarté et rigueur une problématique juridique. L'étudiant doit au préalable faire accepter son sujet de mémoire par le professeur concerné. Le mémoire de Master fait l'objet d'une soutenance orale publique.

B. Plan d'études¹



C. Cours à option (60 crédits ECTS) : Liste générale

60 crédits ECTS de cours à option à choisir dans la liste suivante:

Semestre d'automne = A/ Semestre de printemps = P

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|--|---------------|---------|------------|
| Accompagnement d'un projet d'entreprise | 1 h. / P | 2 | Ecrit° |
| Approche socio-historique du sport (FLSH) | * | * | * |
| Associations et organisations sportives | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie | 3 h. / P | 6 | Oral |
| Comparative and European Private Law | 3 h. / P | 6 | Oral |
| Competition Law and Policy | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin | - | 8 ou 12 | Mode alt. |
| Concours francophone international de médiation organisé par le CMAP | - | 8 | Mode alt. |
| Concours Jean Pictet | - | 4 ou 12 | Mode alt. |

¹ Pour un Master avec orientation, l'étudiant doit faire valoir 32 crédits ECTS de cours spécifiques à l'orientation. Ces 32 crédits ECTS sont composés de cours obligatoires et de cours à option spécifiques. Les 28 crédits ECTS restants sont composés de cours à option libres.

| | | | |
|--|----------|----------|----------------------|
| Consolidation (ou autre cours FSE) | ** | ** | ** |
| Droit administratif approfondi : questions choisies | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit constitutionnel comparé et européen | 3 h. / P | 6 | Mode alt. ou oral |
| Droit de la communication (FLSH) | * | * | * |
| Droit de la prévoyance professionnelle | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit de la propriété collective | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit de la santé publique | 4 h. / P | 8 | Ecrit° |
| Droit des assurances sociales approfondi | 2 h. / A | 4 | Ecrit° |
| Droit des conflits armés (droit international humanitaire) | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit des migrations : droits humains | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit des migrations : partie générale | 4 h. / P | 8 | Oral |
| Droit des professions judiciaires | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit du bail | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit du développement territorial | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit du dopage | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit du travail approfondi | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit économique et sport | 2 h. / A | 4 | Ecrit° |
| Droit et progrès médical | 2 h. / P | 4 | Mode alt. ou oral |
| Droit fiscal de l'entreprise | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit international des espaces (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2016-2017) | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force) (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2015-2016) | 2 h. / A | 4 | Ecrit° |
| Droit médical | 4 h. / P | 8 | Ecrit° |
| Droit pénal et procédure pénale des mineurs | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit social et droits sociaux: perspectives théorique et internationale | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Études genres : thèmes spécifiques (FLSH) | * | * | * |
| European Intellectual Property Law | 2 h. / P | 4 | Oral |
| European Law Moot Court Competition | - | 12 ou 16 | Mode alt. |
| Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Internal Market Law of the EU | 4 h. / A | 8 | Mode alt. |
| International and European Taxation | 2 h. / P | 4 | Ecrit° |
| International Arbitration | 2 h. / A | 4 | Oral |
| International Commercial Mediation Competition | - | 8 ou 12 | Mode alt. |
| International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE) | ** | ** | ** |

| | | | |
|---|-----------------|----------|-----------|
| Introduction à la science politique (FLSH) | * | * | * |
| Introduction à la sociologie du sport (FLSH) | * | * | * |
| Introduction aux études genre (non juridique; FLSH) | * | * | * |
| Introduction aux études des migrations I: perspectives des sciences sociales et de droit (FLSH) | * | * | * |
| Introduction aux études des migrations II: perspectives des sciences sociales et de droit (FLSH) | * | * | * |
| Introduction to American Law | 2 h. / A | 4 | Ecrit° |
| Lawyering Skills and Legal Writing | 2 h. / A | 4 | Ecrit° |
| Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Le sport comme « fabrique de l’homme » (FLSH) | * | * | * |
| Les contrats dans le domaine du sport | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Migrations forcées (FLSH) | * | * | * |
| Modes amiables de gestion des conflits | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Négociation | Cours bloc / P | 4 | Mode alt. |
| Pouvoir disciplinaire des organisations sportives et aspects choisis du contentieux sportif | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Procédure administrative | 4 h. / P | 8 | Ecrit° |
| Procédure pénale | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Propriété intellectuelle | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Propriété intellectuelle et technologies de l’information et de la communication | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Rédaction de contrats | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Rhétorique | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Séminaire de Strasbourg | 1 sem. bloc / P | 4 | Mode alt. |
| Séminaire en histoire contemporaine : Les républicanismes (FLSH) | * | * | * |
| Statut personnel du sportif | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Structures et organisations du sport suisse et international | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Swiss Moot Court | - | 4 ou 8 | Mode alt. |
| Systèmes de soins et assurance maladie | 2 h. / P | 4 | Oral |
| The Law of External Relations of the European Union | 4 h. / P | 8 | Mode alt. |
| Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot | - | 12 ou 16 | Mode alt. |
| WTO Law | 4 h. / P | 8 | Mode alt. |

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

** Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

° Examens écrits d'une durée de 2 heures.

D. Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Trois modules du séminaire thématique (12 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

| Module | Intitulé | Semestre | ECTS |
|-----------|--|-----------|------|
| Module 1 | Droit des contrats et procès civil (Séminaire de Toulon) | Automne | 4 |
| Module 2 | Acquisition d'une société et contentieux entre actionnaires et organes | Automne | 4 |
| Module 3 | Les personnes atteintes de maladies rares et les assurances (sociales) | Automne | 4 |
| Module 4 | Les nouvelles infractions dans le Code mondial antidopage | Automne | 4 |
| Module 5 | Droit des migrations (Asile et nouvelles formes de protection internationale) | Automne | 4 |
| Module 6 | Droit pénal et procédure pénale | Automne | 4 |
| Module 7 | Laboratoire du développement territorial | Automne | 4 |
| Module 8 | La Suisse qui innove – A quand des Google, Apple ou Tesla suisses ? | Automne | 4 |
| Module 9 | Real estate transactions : when taxes meet contracts... | Printemps | 4 |
| Module 10 | Familles et égalité de traitement | Printemps | 4 |
| Module 11 | Ebola est là : gestion locale d'une crise sanitaire de portée internationale | Printemps | 4 |
| Module 12 | Logements à prix abordables : mode d'emploi | Printemps | 4 |
| Module 13 | Sport et paris sportifs | Printemps | 4 |
| Module 14 | Module européen – Théorie et pratique de l'UE | Printemps | 4 |
| Module 15 | Successions internationales et trusts | Printemps | 4 |
| Module 16 | Convergences et divergences entre droit du bail et droit du travail | Printemps | 4 |
| Module 17 | La Commission du droit international des Nations Unies | Printemps | 4 |
| Module 18 | Facebook, Instagram, LinkedIn, Snapchat, Twitter, Youtube, et al. : J'innove sur le dos de qui ? | Printemps | 4 |

Ces 18 modules du séminaire thématique sont présentés dans la brochure du séminaire thématique disponible au secrétariat de la Faculté et sur le site www.unine.ch/droit.

E. Master of Law sans orientation

Pour obtenir un Master of Law sans orientation, l'étudiant choisit librement des cours à option pour 60 crédits ECTS parmi la liste générale des cours sous chiffre II.C. (pages 5 à 7).

III. Les orientations du Master of Law

Pour obtenir un Master of Law avec une ou deux orientations (maximum), l'étudiant doit faire valoir pour chaque orientation 32 crédits ECTS de cours spécifiques à cette orientation (dont 20, 22, 24 ou 26 crédits ECTS, selon l'orientation, sont obligatoires).

A. Orientation « avocature (professions judiciaires) »

Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|---|----------------|------|--------------------|
| Droit des professions judiciaires | 2 h. / A | 4 | Oral |
| International Arbitration ⁺ | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Modes amiables de gestion des conflits ⁺ | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Négociation ⁺ | Cours bloc / P | 4 | Mode alt. |
| Procédure administrative | 4 h. / P | 8 | Ecrit ^o |
| Procédure pénale | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Rhétorique ⁺ | 2 h. / P | 4 | Oral |

⁺ Un des quatre cours doit être suivi pour un total de 4 crédits ECTS.

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|--|---------------|---------|------------|
| Competition Law and Policy | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin | - | 8 ou 12 | Mode alt. |
| Concours francophone international de médiation organisé par le CMAP | - | 8 | Mode alt. |
| Droit administratif approfondi : questions choisies | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit de la propriété collective | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit du bail | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit du travail approfondi | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit pénal et procédure pénale des mineurs | 2 h. / A | 4 | Oral |
| International Arbitration ⁺ | 2 h. / A | 4 | Oral |
| International Commercial Mediation Competition | - | 8 ou 12 | Mode alt. |
| Modes amiables de gestion des conflits ⁺ | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale | 2 h. / P | 4 | Oral |

| | | | |
|--|-----------------|----------|-----------|
| Négociation⁺ | Cours bloc / P | 4 | Mode alt. |
| Propriété intellectuelle | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Rédaction de contrats | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Rhétorique⁺ | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Séminaire de Strasbourg | 1 sem. bloc / P | 4 | Mode alt. |
| Swiss Moot Court | - | 4 ou 8 | Mode alt. |
| Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot | - | 12 ou 16 | Mode alt. |

⁺ Ceux des quatre cours qui n'ont pas été suivis à titre de cours obligatoire.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 5 à 7).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

| Module | Intitulé | Semestre | ECTS |
|------------------|---|-----------------|-------------|
| Module 1 | Droit des contrats et procès civil (Séminaire de Toulon) | Automne | 4 |
| Module 2 | Acquisition d'une société et contentieux entre actionnaires et organes | Automne | 4 |
| Module 6 | Droit pénal et procédure pénale | Automne | 4 |
| Module 7 | Laboratoire du développement territorial | Automne | 4 |
| Module 16 | Convergences et divergences entre droit du bail et droit du travail | Printemps | 4 |

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 8). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

B. Orientation « Business and Tax Law »

Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|---|---------------|------|------------|
| Competition Law and Policy | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Droit fiscal de l'entreprise | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises | 2 h. / A | 4 | Oral |
| International and European Taxation | 2 h. / P | 4 | Ecrit° |
| Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective | 2 h. / A | 4 | Oral |

° Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|--|----------------|----------|------------|
| Accompagnement d'un projet d'entreprise | 1 h. / P | 2 | Ecrit° |
| Comparative and European Private Law | 3 h. / P | 6 | Oral |
| Consolidation (ou autre cours FSE) | ** | ** | ** |
| Droit du travail approfondi | 2 h. / P | 4 | Oral |
| European Intellectual Property Law | 2 h. / P | 4 | Oral |
| European Law Moot Court Competition | - | 12 ou 16 | Mode alt. |
| Internal Market Law of the EU | 4 h. / A | 8 | Mode alt. |
| International Arbitration | 2 h. / A | 4 | Oral |
| International Commercial Mediation Competition | - | 8 ou 12 | Mode alt. |
| International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE) | ** | ** | ** |
| Introduction to American Law | 2 h. / A | 4 | Ecrit° |
| Lawyering Skills and Legal Writing | 2 h. / A | 4 | Ecrit° |
| Négociation | Cours bloc / P | 4 | Mode alt. |
| Propriété intellectuelle | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Rédaction de contrats | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot | - | 12 ou 16 | Mode alt. |

** Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

° Examens écrits d'une durée de 2 heures.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 5 à 7).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

| Module | Intitulé | Semestre | ECTS |
|----------|--|-----------|------|
| Module 1 | Droit des contrats et procès civil (Séminaire de Toulon) | Automne | 4 |
| Module 2 | Acquisition d'une société et contentieux entre actionnaires et organes | Automne | 4 |
| Module 9 | Real estate transactions : when taxes meet contracts... | Printemps | 4 |

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 8). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoires de Master (18 crédits ECTS)

Dans l'orientation « Business and Tax Law », la rédaction de deux mémoires, un en français et un en anglais, est requise, sous la direction de deux professeurs différents.

Les mémoires de Master de l'orientation « Business and Tax Law » valant chacun 9 crédits ECTS, ils comportent en principe entre 87'000 et 110'000 caractères au total (espaces compris), ce qui correspond à environ 30 pages.

C. Orientation « droit public »

Cours obligatoires (22 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|---|---------------|------|-------------------|
| Droit administratif approfondi : questions choisies | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit constitutionnel comparé et européen | 3 h. / P | 6 | Mode alt. ou oral |
| Droit du développement territorial | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Procédure administrative | 4 h. / P | 8 | Ecrit° |

° Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (10 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|---|----------------|----------|-------------------|
| Competition Law and Policy | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin | - | 8 ou 12 | Mode alt. |
| Concours Jean Pictet | - | 4 ou 12 | Mode alt. |
| Droit de la communication (FLSH) | * | * | * |
| Droit de la santé publique | 4 h. / P | 8 | Ecrit° |
| Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit des migrations : droits humains | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit des migrations : partie générale | 4 h. / P | 8 | Oral |
| Droit et progrès médical | 2 h. / P | 4 | Mode alt. ou oral |
| Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force) (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2015-2016) | 2 h. / A | 4 | Ecrit° |
| Droit pénal et procédure pénale des mineurs | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit social et droits sociaux: perspectives théorique et internationale | 2 h. / P | 4 | Oral |
| European Law Moot Court Competition | - | 12 ou 16 | Mode alt. |
| Internal Market Law of the EU | 4 h. / A | 8 | Mode alt. |
| Introduction à la science politique (FLSH) | * | * | * |
| Introduction aux études des migrations I: perspectives des sciences sociales et du droit (FLSH) | * | * | * |
| Introduction aux études des migrations II: perspectives des sciences sociales et du droit (FLSH) | * | * | * |
| Migrations forcées (FLSH) | * | * | * |
| Négociation | Cours bloc / P | 4 | Mode alt. |

| | | | |
|--------------------------------|-----------------|---|-----------|
| Séminaire de Strasbourg | 1 sem. bloc / P | 4 | Mode alt. |
| WTO Law | 4 h. / P | 8 | Mode alt. |

- * Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).
- Examens écrits d'une durée de 2 heures.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 5 à 7).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

| Module | Intitulé | Semestre | ECTS |
|------------------|--|-----------------|-------------|
| Module 5 | Droit des migrations (Asile et nouvelles formes de protection internationale) | Automne | 4 |
| Module 6 | Droit pénal et procédure pénale | Automne | 4 |
| Module 7 | Laboratoire du développement territorial | Automne | 4 |
| Module 10 | Familles et égalité de traitement | Printemps | 4 |
| Module 11 | Ebola est là : gestion locale d'une crise sanitaire de portée internationale | Printemps | 4 |
| Module 12 | Logements à prix abordables : mode d'emploi | Printemps | 4 |
| Module 14 | Module européen : Théorie et pratique de l'UE | Printemps | 4 |

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 8). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

D. Orientation « droit de la santé et des biotechnologies »

Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|--|---------------|------|------------|
| Biotechnologie et environnement juridique des sciences de la vie | 3 h. / P | 6 | Oral |
| Droit de la santé publique | 4 h. / P | 8 | Ecrit° |
| Droit médical | 4 h. / P | 8 | Ecrit° |
| Systèmes de soins et assurance maladie | 2 h. / P | 4 | Oral |

° Examens écrits d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (6 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|--|---------------|------|-------------------|
| Droit des assurances sociales approfondi | 2 h. / A | 4 | Ecrit° |
| Droit du dopage | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit du travail approfondi | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit et progrès médical | 2 h. / P | 4 | Mode alt. ou oral |
| Propriété intellectuelle | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation | 2 h. / P | 4 | Oral |

° Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 5 à 7).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

| Module | Intitulé | Semestre | ECTS |
|------------------|---|-----------------|-------------|
| Module 3 | Les personnes atteintes de maladies rares et les assurances (sociales) | Automne | 4 |
| Module 8 | La Suisse qui innove – A quand des Google, Apple ou Tesla suisses ? | Automne | 4 |
| Module 11 | Ebola est là : gestion locale d'une crise sanitaire de portée internationale | Printemps | 4 |

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 8). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

E. Orientation « droit du sport »

Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|--|---------------|------|--------------------|
| Associations et organisations sportives | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit du dopage ⁺ | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit économique et sport ⁺ | 2 h. / A | 4 | Ecrit ^o |
| International Arbitration | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Statut personnel du sportif ⁺ | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Structures et organisations du sport suisse et international | 2 h. / A | 4 | Oral |

⁺ Deux des trois cours doivent être suivis pour un total de 8 crédits ECTS.

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|---|---------------|------|--------------------|
| Approche socio-historique du sport (FLSH) | * | * | * |
| Droit du dopage ⁺ | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit économique et sport ⁺ | 2 h. / A | 4 | Ecrit ^o |
| Introduction à la sociologie du sport (FLSH) | * | * | * |
| Le sport comme « fabrique de l'homme » (FLSH) | * | * | * |
| Les contrats dans le domaine du sport | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Pouvoir disciplinaire des organisations sportives et aspects choisis du contentieux sportif | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Statut personnel du sportif ⁺ | 2 h. / P | 4 | Oral |

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

⁺ Celui des trois cours qui n'a pas été suivi à titre de cours obligatoire.

^{*} Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH). Un seul des trois cours à choix peut être suivi comme cours à option spécifique dans le Master orientation droit du sport.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 5 à 7).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

| Module | Intitulé | Semestre | ECTS |
|------------------|--|-----------------|-------------|
| Module 4 | Les nouvelles infractions dans le Code mondial antidopage | Automne | 4 |
| Module 13 | Sport et paris sportifs | Printemps | 4 |

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 8). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

F. Orientation « droit international et européen »

Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|--|---------------|------|--------------------|
| Droit international des espaces⁺ (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2016-2017) | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force)⁺ (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2015-2016) | 2 h. / A | 4 | Ecrit [°] |
| Internal Market Law of the EU | 4 h. / A | 8 | Mode alt. |
| WTO Law | 4 h. / P | 8 | Mode alt. |

[°] Examen écrit d'une durée de 2 heures.

⁺ Un des deux cours doit être suivi.

Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|---|---------------|----------|--------------------|
| Comparative and European Private Law | 3 h. / P | 6 | Oral |
| Competition Law and Policy | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin | - | 8 ou 12 | Mode alt. |
| Concours Jean Pictet | - | 4 ou 12 | Mode alt. |
| Droit constitutionnel comparé et européen | 3 h. / P | 6 | Mode alt. ou oral |
| Droit des conflits armés (droit international humanitaire) | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit des migrations : droits humains | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit des migrations : partie générale | 4 h. / P | 8 | Oral |
| European Intellectual Property Law | 2 h. / P | 4 | Oral |
| European Law Moot Court Competition | - | 12 ou 16 | Mode alt. |
| International and European Taxation | 2 h. / P | 4 | Ecrit [°] |
| International Arbitration | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Introduction to American Law | 2 h. / A | 4 | Ecrit [°] |
| Lawyering Skills and Legal Writing | 2 h. / A | 4 | Ecrit [°] |
| Rédaction de contrats | 2 h. / A | 4 | Oral |
| The Law of External Relations of the European Union | 4 h. / P | 8 | Mode alt. |
| Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot | - | 12 ou 16 | Mode alt. |

[°] Examens écrits d'une durée de 2 heures.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 5 à 7).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

| Module | Intitulé | Semestre | ECTS |
|------------------|--|-----------------|-------------|
| Module 5 | Droit des migrations (Asile et nouvelles formes de protection internationale) | Automne | 4 |
| Module 14 | Module européen : Théorie et pratique de l'UE | Printemps | 4 |
| Module 15 | Successions internationales et trusts | Printemps | 4 |
| Module 17 | La Commission du droit international des Nations Unies | Printemps | 4 |

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 8). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

G. Orientation « droit social »

Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|---|---------------|------|--------------------|
| Droit de la prévoyance professionnelle ⁺ | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit des assurances sociales approfondi | 2 h. / A | 4 | Ecrit ^o |
| Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes ⁺ | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit des migrations : droits humains ⁺ | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit des migrations : partie générale ⁺ | 4 h. / P | 8 | Oral |
| Droit du bail ⁺ | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit du travail approfondi | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit social et droits sociaux: perspectives théorique et internationale | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Systèmes de soins et assurance maladie ⁺ | 2 h. / P | 4 | Oral |

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

⁺ Des cours doivent être suivis pour un total de 12 crédits ECTS.

Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|---|---------------|------|--------------------|
| Droit administratif approfondi : questions choisies | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit de la prévoyance professionnelle ⁺ | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit de la propriété collective | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit des conflits armés (droit international humanitaire) | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes ⁺ | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit des migrations : droits humains ⁺ | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit des migrations : partie générale ⁺ | 4 h. / P | 8 | Oral |
| Droit du bail ⁺ | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Droit médical | 4 h. / P | 8 | Ecrit ^o |
| Modes amiables de gestion des conflits | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Procédure administrative | 4 h. / P | 8 | Ecrit ^o |
| Rédaction de contrats | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Systèmes de soins et assurance maladie ⁺ | 2 h. / P | 4 | Oral |

^o Examens écrits d'une durée de 2 heures.

⁺ Uniquement les cours qui n'ont pas été suivis à titre de cours obligatoires.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 5 à 7).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

| Module | Intitulé | Semestre | ECTS |
|------------------|--|-----------------|-------------|
| Module 3 | Les personnes atteintes de maladies rares et les assurances (sociales) | Automne | 4 |
| Module 5 | Droit des migrations (Asile et nouvelles formes de protection internationale) | Automne | 4 |
| Module 10 | Familles et égalité de traitement | Printemps | 4 |
| Module 12 | Logements à prix abordables : mode d'emploi | Printemps | 4 |
| Module 16 | Convergences et divergences entre droit du bail et droit du travail | Printemps | 4 |

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 8). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

H. Orientation « innovation – propriété intellectuelle – PME »

Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|--|---------------|------|--------------------|
| Accompagnement d'un projet d'entreprise | 1 h. / P | 2 | Ecrit ^o |
| Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective | 2 h. / A | 4 | Oral |
| Propriété intellectuelle | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation | 2 h. / P | 4 | Oral |

^o Examen écrit d'une durée de 2 heures.

Cours à option spécifiques (6 crédits ECTS)

| Enseignements | Heures hebdo. | ECTS | Evaluation |
|---|---------------|------|------------|
| Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie | 3 h. / P | 6 | Oral |
| Competition Law and Policy | 4 h. / A | 8 | Oral |
| Consolidation (ou autre cours FSE) | ** | ** | ** |
| Droit fiscal de l'entreprise | 2 h. / P | 4 | Oral |
| Droit du travail approfondi | 2 h. / P | 4 | Oral |
| European Intellectual Property Law | 2 h. / P | 4 | Oral |
| International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE) | ** | ** | ** |
| Rédaction de contrats | 2 h. / A | 4 | Oral |

** Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 5 à 7).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

| Module | Intitulé | Semestre | ECTS |
|-----------|--|-----------|------|
| Module 2 | Acquisition d'une société et contentieux entre actionnaires et organes | Automne | 4 |
| Module 8 | La Suisse qui innove – A quand des Google, Apple ou Tesla suisses ? | Automne | 4 |
| Module 18 | Facebook, Instagram, LinkedIn, Snapchat, Twitter, Youtube, et al. : J'innove sur le dos de qui ? | Printemps | 4 |

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 8). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

IV. Master of Law bilingue commun avec l'Université de Lucerne

A. Plan d'études

Le Master of Law bilingue commun Neuchâtel et Lucerne est ouvert aux étudiants titulaires du titre de Bachelor of Law d'une Faculté de droit suisse ou d'un titre jugé équivalent.

Les étudiants peuvent commencer le Master of Law bilingue soit à Lucerne soit à Neuchâtel, au début du semestre d'automne ou de printemps.

Le Master of Law bilingue se compose de 120 crédits ECTS dont 60 crédits ECTS doivent être acquis à l'Université de Neuchâtel et 60 crédits ECTS à l'Université de Lucerne, selon le plan d'études lucernois.

Plan d'études à Lucerne

La partie lucernoise du Master of Law bilingue est composée des disciplines suivantes du plan d'études du Master of Law général (pour les détails, se référer au Règlement d'études et d'examens « Studien- und Prüfungsordnung (vom 29. Juni 2011) »):

| Discipline | ECTS |
|---|-----------|
| 1. Cours à option (enseignements libres) Les étudiants choisissent des cours pour un total de 50 crédits ECTS parmi l'ensemble des enseignements proposés dans le cadre du Master of Law général. | 50 |
| 2. Mémoire de Master Les étudiants doivent rédiger un mémoire (en allemand) d'environ 35-40 pages, dont le thème peut être choisi parmi toutes les disciplines du programme de Master. | 10 |
| TOTAL | 60 |

Plan d'études à Neuchâtel

Dans la partie neuchâteloise du Master of Law bilingue, les étudiants doivent effectuer les prestations d'études suivantes:

| Discipline | ECTS |
|--|-----------|
| 1. Cours à option A choisir parmi la liste générale des cours à option qui figurent sous chiffre II.C ci-dessus (pages 5, 6 et 7). Pour obtenir le diplôme de Master of Law bilingue avec une orientation, les étudiants doivent remplir les conditions prévues pour cette orientation et rappelées ci-dessus sous chiffres III.A à III.H (ie. acquérir au minimum 32 crédits ECTS de cours spécifiques, dont les crédits ECTS relatifs aux cours obligatoires). | 40 |
| 2. Modules du séminaire thématique Les étudiants choisissent trois modules parmi tous les modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D ci-dessus (page 8). Pour obtenir le diplôme de Master of Law bilingue avec une orientation, les étudiants doivent remplir les conditions prévues pour cette orientation et rappelées ci-dessus sous chiffres III.A à III.H (ie. obtenir l'attestation d'un module relatif à cette orientation). Un module du séminaire thématique peut être remplacé par un stage pratique dans un milieu juridique d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps. | 12 |
| 3. Mémoire de Master Les étudiants doivent rédiger un mémoire de Master d'environ 30 pages dans l'une des branches proposées aux étudiants du Master of Law à Neuchâtel. Pour obtenir le diplôme de Master of Law bilingue avec une orientation, les étudiants doivent remplir les conditions prévues pour cette orientation. Pour l'orientation « Business & Tax Law », le mémoire doit être rédigé en anglais. Au surplus, l'article 19 du Règlement d'études et d'examens est applicable par analogie. | 8 |
| TOTAL | 60 |

V. Double Master of Law bilingue avec le King's College London

A. Plan d'études

Le double Master of Law bilingue avec le King's College London est ouvert aux étudiants inscrits en Master of Law à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel y ayant déjà effectué une année et obtenu 60 crédits ECTS. Il a été mis en place en 2009 conjointement avec la School of Law du King's College London et offre une vraie double formation composée d'un Master of Law de l'Université de Neuchâtel et d'un LL.M du King's College London.

Cette double formation véritablement bilingue permet aux participants d'étudier une année à Neuchâtel et une année au cœur de Londres. Les étudiants passent deux semestres dans chaque Université où ils suivent les enseignements spécifiques prévus (cours et séminaires) et rédigent un mémoire en anglais qui peut être codirigé par un professeur de Londres et un professeur de Neuchâtel.

Le double Master se compose de 120 crédits ECTS dont 60 crédits ECTS doivent être acquis à l'Université de Neuchâtel et 60 crédits ECTS au King's College London, selon le plan d'études londonien.

Plan d'études à Londres

Programme du LL.M. défini par le King's College London (cours à choisir dans la liste générale du programme), y compris un mémoire en anglais, lequel peut être codirigé par un professeur de la School of Law du King's College London et un professeur de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel.

Plan d'études à Neuchâtel

Programme libre de 60 crédits ECTS composé de cours à option, modules du séminaire thématique à choisir dans la liste générale du programme de Master of Law.

VI. Annexes

A. Modes alternatifs d'évaluation

1. Mode d'évaluation des connaissances pour les cours « WTO Law », « The Law of External Relations of the European Union » et « Internal Market Law of the EU »

L'évaluation des connaissances pour les cours « WTO Law », « The Law of External Relations of the European Union » et « Internal Market Law of the EU » s'effectue de la manière suivante:

- a) L'évaluation des étudiants a lieu sur la base d'un mode alternatif d'évaluation. Seuls les étudiants ayant échoué dans le mode alternatif d'évaluation sont soumis à un examen « classique » (oral) organisé lors de la prochaine session d'examens à laquelle ils s'inscrivent. L'échec à cet examen oral est définitif.
- b) Une part importante de la note finale se fonde sur la participation en classe, de sorte que la présence aux cours est fortement souhaitée et recommandée.
- c) Le mode alternatif d'évaluation repose sur les facteurs suivants:
 1. Les étudiants doivent répondre à un questionnaire écrit à choix multiples à la mi-semestre (valeur: 50% de la note).
 2. Les étudiants doivent répondre à un second questionnaire écrit à choix multiples à la fin du semestre (valeur: 50% de la note). Les étudiants disposent d'une durée de deux heures pour répondre à chacun des deux questionnaires.
 3. La note finale est composée de la note moyenne obtenue aux deux questionnaires. La participation active aux cours est, le cas échéant, prise en compte comme facteur d'amélioration de la note finale. En revanche, la non-participation n'influence aucunement la note finale.

Afin de connaître au plus vite les étudiants qui doivent être évalués, une liste définitive de participation aux cours est établie lors de la troisième semaine du semestre du cours. Aucune modification ultérieure ne peut être apportée à cette liste.

2. Mode d'évaluation des connaissances pour le cours « Droit constitutionnel comparé et européen »

L'évaluation des connaissances pour le cours « Droit constitutionnel comparé et européen » s'effectue de la manière suivante:

1. Les étudiants ont le choix entre:

- l'examen « classique » (oral), passé à l'issue du semestre du cours et dont l'objet porte sur la matière du cours; et
- la présentation, dans le courant du semestre du cours, d'un travail écrit de droit constitutionnel comparé, de 20 à 40 pages environ, sur un thème préalablement discuté avec l'enseignant et agréé par celui-ci (mode alternatif).

Lorsque l'étudiant a choisi la présentation d'un travail écrit et qu'il passe ensuite à un examen oral, il est réputé avoir échoué au travail écrit, ce qui lui compte comme un premier échec.

2. Pour les étudiants qui choisissent le mode alternatif, la validation des résultats s'effectue selon la procédure suivante:

- le travail est rédigé individuellement;
- une fois achevé, le travail est remis à l'enseignant, lequel le corrige et l'évalue par une note, communiquée à l'étudiant concerné;
- si la note est suffisante, l'étudiant peut demander qu'elle soit validée en déclarant renoncer à l'examen oral; il le fait par une déclaration écrite remise à l'enseignant dans les dix jours qui suivent la communication de la note du travail; cette note se substitue alors à celle de l'examen oral et est acquise (elle est inscrite au procès-verbal des examens prévu par l'article 16 al. 2 du Règlement d'études et d'examens);
- les étudiants qui renoncent à faire valider la note du travail doivent se présenter à l'examen oral, en s'inscrivant à ce dernier conformément aux dispositions correspondantes du Règlement d'études et d'examens; dans cette hypothèse, seule est acquise la note obtenue à l'examen, même si elle est inférieure à celle du travail;
- si la note du travail est insuffisante, l'étudiant concerné doit se présenter à l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.

3. Mode d'évaluation des connaissances pour le cours « Droit et progrès médical »

L'évaluation des connaissances pour le cours « Droit et progrès médical » s'effectue de la manière suivante:

1. Les étudiants ont le choix entre:

- l'examen « classique » (oral, avec préparation de 15 minutes), passé à l'issue du semestre du cours. L'évaluation porte sur les compétences de l'étudiant à présenter ses connaissances transversales sur l'ensemble de la matière. L'étudiant doit être prêt à répondre à une ou plusieurs questions tirées au sort. Il n'a pas le choix des questions; et
- le mode alternatif d'évaluation qui porte sur un rapport écrit de 10 à 15 pages (maximum) et un exposé oral, de 15 minutes au maximum, présenté en classe par l'étudiant, sur un thème spécifique. L'étudiant a le libre choix de la question dans les limites de la matière enseignée, le thème étant toutefois arrêté au moins quatre semaines avant la présentation, d'entente avec l'enseignant. Le rapport écrit doit être déposé une semaine avant la présentation orale.

2. Dans le mode alternatif d'évaluation, le rapport écrit représente 80% de la note et l'exposé oral 20%. L'enseignant responsable corrige le rapport à bref délai et, s'il est jugé suffisant (note égale ou supérieure à 4), lui attribue une note qu'il communique à l'étudiant en même temps que la note de l'exposé oral. Si le rapport écrit est jugé insuffisant quoique perfectible, l'étudiant est invité à apporter les corrections nécessaires dans un délai maximum de cinq jours.

Si le rapport écrit est jugé à ce point insuffisant que des corrections ne permettraient pas de le rendre acceptable, ou lorsqu'il n'est toujours pas suffisant au terme du délai supplémentaire de cinq jours, il est réputé échoué. L'étudiant doit alors passer l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.

L'enseignant responsable transmet la note finale au secrétariat de la Faculté qui adresse à l'étudiant un procès-verbal contenant la note et les crédits ECTS (4) obtenus, comme en cas d'examen oral.

4. Mode d'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg »

L'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg » s'effectue de la manière suivante:

A. Règles générales de validation des résultats du séminaire (option)

1. Le travail de chaque étudiant fait l'objet d'une appréciation personnelle sous forme d'une attestation de réussite, qui se base sur la prestation du groupe auquel il participe ainsi que sur sa prestation personnelle au sein du groupe.
2. En raison de la nature même de ce séminaire, en dérogation à l'art. 17 al. 3 du Règlement d'études et d'examens, l'étudiant qui échoue doit remplacer le séminaire par une autre branche à option.

B. Appréciation et évaluation du travail

Le travail de chaque groupe – et de chacun des membres du groupe – fait l'objet d'une évaluation, selon les modalités suivantes:

1. Dans un premier temps, le travail du groupe est évalué, pour chaque exercice, par une appréciation collective (appréciation de groupe). Celle-ci, qui sera identique pour tous les membres du groupe, se fonde sur les éléments d'appréciation suivants:
 - le résultat matériel du travail effectué par le groupe, tel qu'il est présenté lors des séances plénières et en fonction des attentes exprimées dans le mandat de l'exercice;
 - la méthode de travail et de présentation/négociation du groupe;
 - subsidiairement, l'intensité (effort) de travail du groupe lors de la préparation des séances plénières peut être prise en compte.
2. L'étudiant se voit également attribuer une appréciation individuelle en fonction de ses propres prestations au sein du groupe, que ce soit lors des séances de groupes ou lors des séances plénières. Cette appréciation se fonde sur les éléments suivants:
 - l'apport intellectuel et matériel de l'individu au travail et à la dynamique du groupe;
 - l'esprit d'initiative et la participation active au travail du groupe (y compris à la présentation/négociation en plenum);
 - le sens de la collégialité.
3. Les deux appréciations (collective et individuelle) sont prises en compte pour la délivrance de l'attestation de réussite.

5. Mode d'évaluation des connaissances pour le cours bloc « Négociation »

L'évaluation des connaissances pour le cours bloc « Négociation » s'effectue de la manière suivante:

1. En cours de semestre, les étudiants rédigent un rapport d'analyse d'un exercice ou d'un jeu de rôles (8 pages A4 maximum). Le but est de mettre en lien une expérience vécue dans ces immersions pratiques, avec des aspects juridiques et psychologiques de la négociation. Pour que le travail soit suffisamment scientifique et pas seulement descriptif, il est nécessaire de se référer aux lectures à disposition sur Claroline ou à d'autres sources scientifiques au libre choix des étudiants. Il est également possible de se référer aux vidéos et aux enregistrements des jeux de rôles disponibles sur Claroline.
2. Afin de connaître au plus vite les étudiants qui devront être évalués, une liste définitive de participation aux cours est établie au début du semestre du cours.
3. Pour pouvoir accomplir leur rapport, les étudiants prennent, pendant les séances d'exercices et de cours, les notes nécessaires. Une fois qu'ils ont choisi le jeu de rôles, l'exercice ou l'expérience à commenter, ils en informent le professeur par un courriel.
4. Les étudiants envoient leur travail au professeur, en annexe à un courriel, au plus tard trois semaines avant le début de la session d'examens à laquelle ils s'inscrivent. L'envoi doit se faire dans tous les cas avant la troisième session d'examens qui suit le semestre durant lequel le cours a été suivi. Cette exigence se justifie par le fait qu'un rapport d'analyse d'une situation vécue n'a plus de pertinence s'il est rédigé trop longtemps après le déroulement de cette situation.
5. Une note évalue d'une part le rapport et, d'autre part, la qualité de la participation au séminaire. Cette dernière est prise en compte dans la fixation de la note finale à raison d'un point maximum.
6. Seuls les étudiants n'ayant pas obtenu la note de 4 à leur rapport sont soumis à un examen « classique » (oral) organisé lors de la session d'examens suivante à laquelle ils s'inscrivent. L'échec à cet examen oral est définitif.

6. Mode d'évaluation des connaissances pour les concours et les Moot Courts

L'évaluation des connaissances pour les concours et les Moot Courts s'effectue de la manière suivante:

1. Le Règlement de chacun des concours et des Moot Courts est applicable.
2. Une participation active est requise pour l'attribution des crédits ECTS. Une attribution différenciée du nombre de crédits ECTS peut être faite en fonction de la participation à tout ou partie du concours ou du Moot Court.
3. Une attestation de participation est remise à chaque participant.
4. Les modalités relatives au Swiss Moot Court sont indiquées dans la directive du 21 mars 2013 à télécharger sur le site de la Faculté de droit.

VII. Descriptifs des cours

ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET D'ENTREPRISE – FERNAND CHAPPUIS

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME » ET « BUSINESS AND TAX LAW »
- COURS BLOCS, AU MILIEU ET À LA FIN DU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016, CORRESPONDANT À 1 HEURE HEBDOMADAIRE (2 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours tend à sensibiliser l'étudiant aux aspects pluridisciplinaires de la création et du développement d'un projet d'entreprise (approche combinée par rapport à (i) l'entrepreneur et à (ii) ses conseillers, notamment juridiques).

Contenu : dans le premier bloc, les problèmes de maintien du secret autour d'un projet d'entreprise seront examinés de manière approfondie et pluridisciplinaire (aspects civils et pénaux), spécialement par rapport aux fondateurs, aux investisseurs, aux employés et autres partenaires (convention de confidentialité, prohibition de concurrence, interdiction de débauchage, etc.).

Dans les blocs suivants, une attention particulière sera portée sur des thématiques spécifiques, fréquentes en pratique (cf. plan du cours disponible sur *Claroline*).

Si la possibilité se présente, les étudiants seront impliqués dans la gestion d'un dossier réel de droit des affaires (p. ex. constitution d'une société) et pourront assister à l'instrumentation *live* d'une constitution de société (SA ou Sàrl), en présence du notaire et des clients (p. ex. fondateurs de la société).

Lors du cours, des exemples de documents habituellement utilisés dans la pratique des conseillers juridiques d'entreprises seront discutés et confrontés à des situations tirées de la pratique. Vu les tendances de la pratique à utiliser l'anglais comme langue de travail, une partie intégrera l'anglais (*Legal Due Diligence*), avec des documents à analyser rédigés en anglais (dépend du temps à disposition, notamment si la séquence de l'instrumentation d'une constitution de société est jouée).

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures (un examen à blanc est réalisé pendant le cours).

Documentation : cas pratiques remis par l'enseignant; résumés; contrôle continu.

Forme de l'enseignement : examen de situations réelles permettant de dégager les aspects théoriques indispensables et les implications dans la pratique.

Cours donné en français et, le cas échéant, en anglais; examen de documents rédigés principalement en anglais. Si la possibilité se présente, un apéritif-rencontre avec des praticiens (préposé du registre du commerce, etc.) est organisé pour les étudiants.

Equipe enseignante : Fernand Chappuis.

APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE DU SPORT (FLSH) – CHRISTOPHE JACCOUD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Approche socio-historique du sport » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS SPORTIVES – SÉBASTIEN BESSON

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : comprendre et approfondir les mécanismes de fonctionnement et décisionnels de l'association ainsi que le règlement du contentieux, mettre en pratique ces compétences et être capable de rédiger des statuts standards, évaluer les cas dans lesquels la forme de l'association doit être privilégiée, analyser et remédier aux faiblesses structurelles d'associations existantes.

Contenu : l'association de droit suisse représente la forme la plus courante de corporation de droit privé. Elle est particulièrement importante dans le domaine du sport, au vu du nombre d'organisations sportives (fédérations nationales et internationales, clubs de sport) disposant d'un siège en Suisse et ayant opté pour cette forme de personne morale. Après avoir analysé notamment la constitution, les statuts, les organes, le sociétariat, la responsabilité et la dissolution de l'association, ce cours propose également une présentation et une analyse de la fondation ainsi que de quelques autres formes de personnes morales rencontrées dans le sport.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : le Code civil suisse, la Charte olympique, les statuts de diverses associations de droit suisse ainsi qu'une bibliographie spécifique.

BIOTECHNOLOGIES ET ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES SCIENCES DE LA VIE – DANIEL KRAUS

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 3 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (6 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour objectif de traiter de façon approfondie les questions de propriété intellectuelle relatives aux biotechnologies, de même que les questions se rapportant plus généralement au génie génétique et à la recherche sur les cellules souches.

A la fin du cours, les étudiants devront être capables:

- d'expliquer quelles inventions sont protégées et lesquelles ne le sont pas dans les biotechnologies
- d'identifier les différents intérêts en présence aux niveaux national et international concernant la problématique de la brevetabilité des inventions biotechnologiques
- d'expliquer de quelle façon l'équilibre est assuré entre la nécessité de stimuler l'innovation, la recherche et l'accès aux biotechnologies
- d'utiliser les sources juridiques nationales et internationales topiques.

Contenu : ouvert aux étudiants ayant suivi le cours de Principes généraux de la propriété intellectuelle, le cours de biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie propose une approche des principales questions posées par la brevetabilité du vivant. La problématique est envisagée non seulement sous l'angle de la loi sur les brevets d'invention, mais aussi en relation avec les législations se rapportant au génie génétique et à la recherche sur les cellules souches notamment.

Après une introduction au droit international de la propriété intellectuelle, le cours traite des questions de brevetabilité du vivant, des exceptions à la brevetabilité dans le domaine biotechnologique et de l'étendue de la protection, avant d'aborder les thèmes du génie génétique et de la recherche sur les cellules souches. Les questions d'accès aux ressources génétiques, de protection des connaissances traditionnelles et de l'accès aux médicaments y sont également traitées. S'il reste du temps à la fin du semestre, un jeu de rôle de négociation clôt le cours. Chaque étudiant(e) est appelé(e) à présenter une décision judiciaire en classe.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est mise à disposition sur la plateforme *Claroline*.

Equipe enseignante : Prof. Daniel Kraus, avec la collaboration du Prof. Félix Kessler (Faculté des sciences de l'UniNE).

COMPARATIVE AND EUROPEAN PRIVATE LAW – OLIVIER RISKE (EN REMPLACEMENT DU PROF. CHRISTOPH MÜLLER)

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 3 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (6 CRÉDITS ECTS)

Goals : this lecture echoes the phenomenon of globalization and « europeanisation » of contemporary Private Law. It aims at enhancing the awareness of the students that their own legal system is not the only way to apprehend the law. Today, lawyers cannot any longer study Swiss law from a purely national perspective, but have to understand, interpret and apply this law on the basis of Comparative and in particular European Law.

Content : the lecture is divided into four parts : the first part consists in an introduction to Comparative Law (functions, goals, methods, overview of the principal legal systems). The second part is dedicated to the analysis of a specific legal figure (e.g. medical liability for the birth of an undesired child) in different legal systems. The third part studies different aspects of U.S. Law (Common Law), such as torts, negligence, products liability, punitive damages, class actions, lawyer's fees and jury trials. The subject of the fourth part is European Private Law and its influence on Swiss Private Law, with regard to legislation, case law and doctrine.

The lecture is designed for students who are interested in the international dimension of Private Law. It is highly recommended for students following the orientations « Business and Tax Law », « Avocature (professions judiciaires) » and « Droit international et européen ».

As this lecture is taught in English, a fair mastering of the language of Shakespeare is indispensable, even though it will of course be taken into account that most students are not English native speakers.

The lecture includes a half-day *extra muros* at the Swiss Institute of Comparative Law (ISDC) in Lausanne.

Examination : open book oral exam of 15 minutes in English, with preparation time; active participation in class discussions is required and counts for half of the final grade.

Documentation : none. All the course material will be available on Claroline.

COMPETITION LAW AND POLICY – EVELYNE CLERC

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT PUBLIC », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectives :

- identify the main business practices that may distort competition
- understand the use of economics in the analysis of legal problems
- be familiar with antitrust procedural enforcement and institutional framework

- apply EU/CH competition law (legislation, policy documents, decisions and case-law) to case-studies and complex fact patterns
- discuss critically the legal and economic principles underpinning the control of anti-competitive practices, regulatory policies and institutional framework.

Content : this course examines competition law and policy in the global economy. We will predominantly compare Switzerland and European Union competition laws and enforcement practices.

The course addresses the main features of competition law: market power, cartels between rivals, anti-competitive clauses in vertical distribution agreements, unilateral abuse of a dominant position, and merger control. In addition, it assesses the interface between intellectual property rights and competition law, as well as the relationship between antitrust and sector-specific regulation. While contemporary competition law rests on insights gained from economics, it is not devoid of other (non-economic) policy considerations. All topics are examined in the light of the goals of competition law, of the economic approach and its limitations in the light of non-economic (political, social, environmental) considerations. Apart from substantive law, particular attention is devoted to enforcement by competition authorities: imposition of fines and criminal penalties against firms and individuals, considerations of due process rights in administrative and judicial procedures, as well as international cooperation between competition authorities in a multi-jurisdictional system. Alongside public enforcement, private litigation is increasingly important and, in the major cases, often involved third-country jurisdictions, in particular the United States. While focusing on EU/Swiss competition laws, we will also consider some important areas of convergence/divergence with US antitrust law and discuss the legal, economic, procedural and political reasons for those differences. All topics are examined in the light of significant recent case-law.

The last part of the course will consider the public procurement law regime: the entities and contracts covered, the award procedures, the selection of bidders and the award criteria. It will highlight the regulatory mechanisms under which the state intervenes as an actor in a market economy.

Assessment : 15-minutes oral exam based on resolution of hypothetical case, with preparation time. The exam is closed book, which means that students may only rely on legislation and notes drafted during preparation.

Teaching and study materials : syllabus, course materials and additional information regarding the precise topics of the lectures and how to prepare for them are provided on the *Claroline* course website (COMP).

Teaching method : students are expected to read the assigned materials before each class, to make case presentations, to solve case studies and to participate actively in class discussions. A practical step-by-step toolkit will help students to analyse cases.

Instructor : Prof. Evelyne Clerc.

CONCOURS EUROPÉEN DES DROITS DE L'HOMME RENÉ CASSIN – PASCAL MAHON

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 12 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITES ET ORALES)

Le concours Cassin, qui réunit plusieurs dizaines d'équipes en provenance de toutes les universités d'Europe, simule une procédure de recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Chaque équipe est composée de 2 à 3 étudiant-e-s par université. Le concours comporte une première phase, écrite, durant laquelle l'équipe rédige un mémoire soit de demande soit de réponse sur la base d'un cas pratique. A l'issue de cette première phase, les quinze à vingt meilleures équipes sont qualifiées pour la seconde phase, orale, qui se déroule à Strasbourg, sous forme de plaidoiries, dans les locaux de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Personne de contact et informations : Alfio Russo, assistant, alfio.russo@unine.ch/www.concourscassin.eu.

CONCOURS FRANCOPHONE INTERNATIONAL DE MÉDIATION ORGANISÉ PAR LE CMAP – CHRISTINE GUY-ECABERT

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 CRÉDITS ECTS)

L'objectif du concours est de permettre à des étudiants de Master issus d'universités de droit, d'écoles de commerce et d'écoles du Barreau, de mener une médiation dans des conditions aussi proches que possible de la réalité et d'être jugés par des professionnels issus du monde juridique, économique et judiciaire.

Une sélection des candidats est effectuée par le Prof. Christine Guy-Ecabert. L'octroi ultérieur des crédits ECTS dépend d'une participation suffisante des étudiants à toutes les phases du concours.

Informations : http://www2.unine.ch/droit/moot_courts.

CONCOURS JEAN PICTET – GIOVANNI DISTEFANO

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (4 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 12 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITES ET ORALES)

Il s'agit d'un concours en droit international humanitaire rassemblant des équipes du monde entier. Chaque équipe est composée de 3 étudiants d'une même université. Après une sélection sur dossier, les équipes se retrouvent pendant 8 jours pour vivre une série de simulations (négociations, séances bilatérales ou multilatérales, etc.) et

de jeux de rôles en tant qu'acteurs du droit humanitaire tels que délégués du CICR, membres d'ONG, juristes d'un ministère, ou encore commandants militaires.

Informations: www.concourspictet.org

CONSOLIDATION (OU AUTRE COURS DE FSE) – MARCO PASSARDI

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- LES MODALITÉS DE L'EXAMEN, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS ET LES HORAIRES SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES (COURS DISPENSÉ EN ANGLAIS)

Le cours « Consolidation », aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des sciences économiques, Breguet 2, CH - 2001 Neuchâtel.

DROIT ADMINISTRATIF APPROFONDI : QUESTIONS CHOISIES – VALÉRIE DÉFAGO GAUDIN

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : à l'issue du cours, les étudiants seront en mesure de résoudre des problématiques pratiques mettant en cause des instruments complexes d'action de l'Etat.

Contenu : le cours de droit administratif approfondi se déroule en deux temps forts.

Le premier temps est consacré à une thématique d'actualité, à savoir le bouleversement de la situation des taxis avec l'arrivée d'un opérateur offrant des services à la clientèle au moyen des réseaux sociaux. Cela permettra d'approfondir les connaissances de thèmes et instruments du droit administratif, notamment tâches de police, service public, usage du domaine public, concession, égalité entre concurrents, droit disciplinaire.

Le second temps est consacré au droit de la fonction publique, fédérale, cantonale et communale. Les collectivités publiques font partie des grands employeurs en Suisse et le régime applicable à la relation de travail se distingue dans ses fondements de celui du droit privé, même si l'on observe une tendance au rapprochement de ces deux régimes.

Le cours est axé sur la relation administrative entre l'Etat et les particuliers afin de procurer les instruments nécessaires aux praticiens confrontés à ces thématiques. Pour ce motif, il figure en cours obligatoire dans le Master en droit public et est également offert en option dans les Masters en professions judiciaires et en droit social.

Forme de l'évaluation : l'examen est oral et dure 15 minutes, avec un temps de préparation. Il consiste en la résolution d'un cas pratique.

Documentation : présentations Powerpoint, lectures de références et cas pratiques mis en ligne.

Forme de l'enseignement : l'enseignement, hebdomadaire et semestriel, est donné sous la forme d'un cours de deux heures. Le cours est dispensé sous la forme de présentations *ex cathedra*, de discussions d'arrêts et de résolution de cas pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Valérie Défago Gaudin, Tifenn Beuret, assistante-doctorante, Alen Udovicic, assistant-doctorant.

DROIT CONSTITUTIONNEL COMPARÉ ET EUROPÉEN – SOPHIE WEERTS (EN REMPLACEMENT DU PROF. PASCAL MAHON AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016)

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 3 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (6 CRÉDITS ECTS), COMPRENANT PRINCIPALEMENT DES COURS EX CATHEDRA, AVEC POSSIBILITÉ POUR LES ÉTUDIANTS DE FAIRE DES TRAVAUX ÉCRITS DANS LE CADRE DU MODE ALTERNATIF DE VALIDATION DES CONNAISSANCES

Objectifs : ce cours vise à sensibiliser les étudiant-e-s à l'existence d'autres systèmes juridiques, en particulier d'autres systèmes constitutionnels, et à les familiariser à l'étude approfondie de certains de ces systèmes, en leur fournissant les méthodes et techniques d'analyse du droit comparé.

Contenu : la première partie du cours, générale, est consacrée à un survol des différents systèmes de droit (droits d'Europe et d'Amérique, droits d'Afrique et d'Asie, etc.), des diverses formes d'Etat (libéral et démocratique, socialiste, fasciste, théocratique) et des principaux régimes politiques (parlementaires, présidentiels, mixtes). La deuxième partie est dédiée à la présentation et à la comparaison de certains systèmes constitutionnels nationaux, comme ceux des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Grande-Bretagne, d'Israël et de l'Allemagne, par exemple. Une troisième partie pourra s'intéresser quant à elle à la conception d'une liberté spécifique, voire de deux, dans divers systèmes juridiques, par exemple la liberté d'expression ou la liberté religieuse.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Les étudiants peuvent opter pour un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : les supports relatifs au cours de droit constitutionnel comparé et européen sont distribués ou mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté ou sur *Claroline*, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement : cours.

Equipe enseignante : Dr. Sophie Weerts, chargée d'enseignement

DROIT DE LA COMMUNICATION (FLSH) – STÉPHANE WERLY

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Droit de la communication » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE – GUY LONGCHAMP

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DES MIGRATIONS : DROIT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES », « DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS », « DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE », « DROIT DU BAIL » ET « SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS).

Objectifs : aspects théoriques et pratiques de la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire (deuxième pilier), y compris les liens étroits avec les assurances sociales, le droit du travail et le droit fiscal.

Contenu : accent donné sur les droits et obligations de l'employeur, des assurés et de l'institution de prévoyance. Aspects de la responsabilité civile des différents acteurs de la prévoyance professionnelle. Analyse de cas pratiques et de la jurisprudence.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : support de cours; casus.

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE – MARYSE PRADERVAND-KERNEN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS).

Objectifs : ce cours vise à fournir aux étudiants des connaissances approfondies dans le domaine de la propriété collective et en particulier dans celui de la propriété par étages. Il leur permet de développer les outils nécessaires à l'analyse et à la résolution des questions pratiques qui se posent dans ce domaine.

Contenu : la propriété collective, et en particulier la propriété par étages (PPE), connaît un essor sans précédent ces dernières années. Cependant, en achetant un appartement en PPE, les acquéreurs n'ont pas toujours conscience des problèmes

qui peuvent se poser par la suite. Il est par conséquent fondamental de les anticiper. Ce cours examine en détail la vie d'une PPE, de sa création à son extinction, en passant par son mode de fonctionnement (droits des propriétaires d'étages, obligations financières, litiges au sein de la PPE ou en relation avec des tiers, etc.). Il traite également des interactions entre le droit de la propriété collective et d'autres domaines, tels que les droits réels en général, le droit de la responsabilité civile et le droit du bail. Il mêle théorie, cas pratiques et jeux de rôles. L'analyse de documents destinés à la constitution et à la réglementation de la copropriété et de la PPE complète le cours.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est disponible sur Claroline.

DROIT DE LA SANTÉ PUBLIQUE – DOMINIQUE SPRUMONT

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT PUBLIC »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : au terme du cours, les étudiants :

- maîtriseront les notions de base en la matière (santé, maladie, handicap, soins, déterminants de la santé, systèmes de santé v. systèmes de soins, recherche en santé)
- auront une vision générale des enjeux dans le domaine avec une compréhension des principales étapes historiques du développement de la santé publique au niveau international, européen et suisse
- connaîtront l'organisation des principaux acteurs dans le domaine, en particulier les autorités compétentes aux niveaux international (OMS), européen (Commission européenne, Conseil de l'Europe, ECDC, EMA, EFSA) et suisse (OFSP, Swissmedic)
- auront une connaissance détaillée de la législation applicable dans les domaines de la police sanitaire (lutte contre les maladies transmissibles, contrôle des produits thérapeutiques et des denrées alimentaires et réglementation des professionnels de la santé) et de la prévention et la promotion de la santé
- seront en mesure d'anticiper les principaux enjeux actuels dans le domaine.

Contenu : dès les années 70 a été mise en évidence l'existence de déterminants de la santé, dont l'influence sur la santé de chacun et sur celle de la population en général s'avèrent largement supérieurs au simple accès aux soins, ceci malgré les progrès fulgurants de la médecine moderne. L'environnement physique, les relations sociales et les comportements individuels sont ainsi des facteurs essentiels afin de garantir la protection et la promotion de la santé de tous. Le premier objectif du cours sera de familiariser les étudiants aux dernières connaissances dans le domaine ainsi qu'aux notions de base en la matière (santé, maladie, handicap, soins, déterminants de la santé). Sur cette base, les étudiants apprendront à distinguer les systèmes de santé des systèmes de soins, ainsi qu'à connaître leurs principaux éléments constitutifs. L'importance de la recherche dans le domaine de la santé sera également abordée dans ce cadre.

Les étudiants seront ensuite amenés à étudier le développement de la santé publique dans ces principales dimensions, de la police sanitaire au sens strict (en particulier la lutte contre les maladies transmissibles, le contrôle des produits thérapeutiques et des denrées alimentaires, ainsi que la réglementation des professionnels de la santé), à la prévention et la promotion de la santé. Cette analyse reposera sur une approche historique des développements du droit public de la santé aux niveaux international (OMS), européen et suisse.

Il s'agira dans chaque domaine d'identifier les enjeux, de connaître les autorités compétentes et d'analyser les principales règles matérielles et procédurales applicables. Dans la mesure du possible, le cours se basera sur des cas concrets afin de donner une vision dynamique de la mise en œuvre du droit dans le domaine.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : la documentation du cours est mise à disposition sur Claroline et sera complétée par des liens vers les sites des principales instances compétentes aux niveaux international (OMS), européen (Commission européenne, Conseil de l'Europe, ECDC, EMA, EFSA) et suisse (OFSP, Swissmedic).

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, interventions de représentants des autorités compétentes et d'experts extérieurs, travaux en groupe, analyse d'arrêtés et de textes.

Equipe enseignante : Prof. Dominique Sprumont et les collaboratrices et collaborateurs de sa chaire.

DROIT DES ASSURANCES SOCIALES APPROFONDI – ANNE-SYLVE DUPONT

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : l'objectif de cet enseignement est de permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances du droit des assurances sociales, de comprendre comment les différentes branches d'assurance s'articulent entre elles (coordination intersystémique), de même que les relations entre les assurances sociales et les autres régimes indemnitaires que sont les assurances privées, le droit de la responsabilité civile ou encore l'aide sociale (coordination extrasystémique). Un dernier objectif est de maîtriser les principales règles européennes et internationales de coordination des régimes nationaux de sécurité sociale.

Contenu : après un rappel des différents régimes d'assurances sociales, des risques couverts et des prestations, ce cours aborde, sur la base de cas pratiques, les normes de coordination contenues dans la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) pour étudier la manière dont ces différents régimes s'articulent entre eux, matériellement et temporellement. Dans un deuxième temps, toujours en partant de faits inspirés de situations réelles, ce cours permet d'étudier comment les assurances sociales interagissent avec les autres régimes indemnitaires. C'est l'occasion d'enseigner quelques éléments importants en lien avec l'aide sociale et avec les assurances privées. La fin du cours est, toujours en suivant la même méthode, consacrée à l'étude de quelques conventions

internationales de coordination, une attention toute particulière étant portée aux règlements européens.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiants par le biais du portail de cours Claroline.

Equipe enseignante : en fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

DROIT DES CONFLITS ARMÉS (DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE) – N.N.

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à donner un aperçu général sur le droit des conflits armés, l'une des branches importantes du droit international manifestant un grand essor depuis quelques décennies et à familiariser les étudiants aux problématiques typiques soulevées par l'application de cette branche du droit.

Contenu : il apportera dans un premier temps une perspective historique sur l'évolution du droit des conflits armés et une analyse de ses différentes sources. Il s'agira également de déterminer le champ d'application matériel, personnel et temporel de ce droit, d'en esquisser les contenus (notamment les quatre Conventions de Genève [1949] et les Conventions de La Haye [1899 et 1907]) et de s'occuper de sa mise en oeuvre. L'action du CICR (Comité international de la Croix-Rouge) sera également évoquée.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre. Le site Internet du CICR représente également une source importante d'informations sur la matière.

DROIT DES MIGRATIONS : DROIT LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES – CESLA AMARELLE

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE », « DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS », « DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE », « DROIT DU BAIL » ET « SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours s'inscrit dans la continuation du cours de droit des migrations (*partie générale* à charge du Prof. Minh Son Nguyen), que les étudiants sont en principe supposés avoir suivi. S'agissant des relations bilatérales avec la Suisse, il approfondit la matière générale enseignée dans le cours Internal Market Law of the EU (à charge du Prof. Evelyne Clerc). Dans le contexte actuel de globalisation des échanges, les espaces de libre circulation des personnes sont de plus en plus nombreux et se manifestent un peu partout dans le monde (Mercosur en Amérique du Sud, Asean en Asie du Sud-Est, Alena en Amérique du Nord, Cemac en Afrique centrale, Cedeo en Afrique de l'Ouest). Tous ces espaces matérialisent des politiques d'intégration régionales et impactent fortement sur les migrations externes (accès réduits à ces espaces pour des ressortissants d'Etats tiers). C'est pourquoi, le droit de la libre circulation revêt une importance décisive dans la formation du droit des migrations. Dans les domaines qui seront étudiés, l'objectif consistera à comprendre les dispositifs choisis, identifier et résoudre les problèmes juridiques plus ou moins complexes dans ce domaine et en apprécier les limites.

Contenu : ce cours semestriel de master a pour objet l'étude de la libre circulation des personnes en droit international, européen et suisse. Après une brève présentation des mutations de l'environnement économique et social pour les migrations ainsi que du cadre légal et institutionnel existant dans les différentes formes de libre circulation (modèle européen, GATS Mode 4, NAFTA, Mercosur), le cours se concentre sur la réception de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et des Accords d'association à Schengen et à Dublin en droit suisse, en particulier par le biais de la jurisprudence du Tribunal fédéral et des décisions du Comité mixte. L'enseignement est agrémenté de cas pratiques et de séminaires lors desquels les étudiants sont appelés à discuter de différents thèmes sur la base des lectures qui leur sont proposées.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (question théorique et/ou résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les lectures préparatoires se trouvent sur *Claroline*.

Forme de l'enseignement : cours agrémenté de cas pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Cesla Amarelle et Didier Leyvraz (assistant).

DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS – CESLA AMARELLE

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE », « DROIT DES MIGRATIONS : DROIT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES », DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE », « DROIT DU BAIL » ET « SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours s'inscrit dans la continuation du cours de droit des migrations (*partie générale* à charge du Prof. Minh Son Nguyen) que les étudiants sont supposés en principe avoir suivi, et du cours en droit des migrations (*partie spéciale : droit de la libre circulation des personnes* à charge du Prof. Cesla Amarelle).

Bien que les instruments garantissant leur respect contiennent peu de références spécifiques aux droits des migrants, les droits humains occupent une place essentielle dans le contentieux migratoire. Qu'il s'agisse du regroupement familial, de la protection de personnes vulnérables ou du renvoi et de son exécution notamment par le biais de mesures de contrainte, la jurisprudence en droit des migrations fait l'objet d'une tension constante entre le développement des droits humains et le fait que les Etats tirent arguments de leur souveraineté dans le contexte migratoire pour exercer leur pouvoir. La migration est le domaine dans lequel l'Etat fait intervenir un très large pouvoir discrétionnaire, les droits humains sont plutôt considérés comme une limite à ce pouvoir. Le cours a pour objectif général d'analyser la tension entre les droits humains et la souveraineté dans le contexte migratoire.

Contenu : ce cours semestriel de master a pour objet l'étude systématique des droits humains dans le contentieux migratoire. Après une brève présentation des tensions existantes entre le principe de souveraineté de l'Etat, les droits humains et le droit des migrations, le cours se concentre sur l'analyse des articles 3 (principe de non-refoulement), 4 (interdiction du travail forcé), 5 (droit à la liberté et à la sûreté), 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion), 12 (liberté matrimoniale), 14 (interdiction de discrimination) et 16 (restriction à l'activité politique des étrangers) CEDH (y inclus les Protocoles 7, 12 et 13). La Convention contre le racisme, la Convention contre la torture, la Convention relative aux droits de l'enfant, les Pactes ONU I et II, l'ALCP, les accords d'association à Schengen et Dublin, sont également analysés en particulier par le biais de la jurisprudence de la Cour EDH, de la CJUE et du Tribunal fédéral. L'enseignement est agrémenté de cas pratiques dans le cadre desquels les étudiants sont appelés à étudier différents thèmes sur la base des lectures qui leur sont proposées.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (question théorique et/ou résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les lectures préparatoires se trouvent sur *Claroline*.

Forme de l'enseignement : cours agrémenté de cas pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Cesla Amarelle et Didier Leyvraz (assistant).

DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE – MINH SON NGUYEN

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE », « DROIT DES MIGRATIONS : DROIT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES », DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS », « DROIT DU BAIL » ET « SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (8 CRÉDITS ECTS). LA THÉORIE EST UN EXPOSÉ EX CATHEDRA. DANS LE CADRE DES CAS PRATIQUES QUI SERONT TRAITÉS, LES ÉTUDIANTS SERONT APPELÉS À PARTICIPER ET À DONNER LEUR AVIS

Objectifs : le cours de droit des migrations a pour objectif d'introduire les étudiants à la complexité de ce domaine et à leur fournir les outils nécessaires afin qu'ils puissent eux-mêmes apporter un regard critique sur la matière.

Contenu : ce cours a trait à la présence des étrangers en Suisse, avec ou sans exercice d'une activité économique ou encore au titre du regroupement familial. Après une introduction consacrée aux droits humains et les migrations, il sera question de l'analyse des régimes suivants :

- régime juridique applicable à tous les étrangers (LEtr)
- régime spécial des Accords sur la libre circulation des personnes
- régime spécial du droit d'asile.

Enfin, on traitera des droits politiques et du droit de la nationalité.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les plans détaillés, les schémas, la bibliographie ainsi que les liens seront indiqués sur *Claroline*.

Equipe enseignante : Prof. Minh Son Nguyen et M. Rabia Amor.

DROIT DES PROFESSIONS JUDICIAIRES – FRANÇOIS BOHNET

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours est consacré au cadre juridique des diverses professions liées à la justice. Il permet aux étudiants de mieux comprendre leurs diverses facettes, également dans l'optique d'éventuels stages.

Contenu : les domaines suivants sont abordés, par une approche interactive et centrée sur l'analyse d'arrêts et de cas pratiques.

➤ **Profession d'avocat** :

Accès à la profession, libre circulation en Suisse et en Europe, règles professionnelles, procédures disciplinaires et responsabilité professionnelle.

➤ **Profession de notaire** :

Accès à la profession, libre circulation en Suisse et en Europe, règles professionnelles, procédures disciplinaires et responsabilité professionnelle.

➤ **Fonction de juge** :

Statut, devoirs de fonction, procédures disciplinaires, responsabilité et contrôle de la justice.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes. Dans la mesure où l'examen consiste en l'analyse d'un cas pratique et de questions juridiques lui étant liées, chaque étudiant bénéficie d'un temps de préparation pendant lequel il peut consulter l'abrégé de droit des professions judiciaires, le recueil d'arrêts, ses notes personnelles et les lois examinées lors du cours. Des exemples de cas se trouvent sur *Claroline*.

Documentation : un abrégé et un recueil d'arrêts sont à disposition des étudiants.

Forme de l'enseignement : participation active des étudiants.

DROIT DU BAIL – PHILIPPE CONOD

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE », « DROIT DES MIGRATIONS : DROIT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES », DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS », « DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE » ET « SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : l'objectif prioritaire consiste en l'étude et la compréhension du mécanisme mis en place par le législateur pour protéger la partie faible au contrat (protection contre les loyers abusifs, protection contre les congés notamment).

Contenu : le cours du droit du bail porte sur les différents éléments centraux du droit du bail. Il s'intéresse tout particulièrement au mécanisme mis en place pour protéger la partie faible au contrat : réglementation des défauts, protection contre les congés, loyers abusifs, travaux à plus-value et étude des règles de procédure mises en place par le législateur fédéral.

Le cours est complété par l'étude et l'analyse de cas pratiques et de la jurisprudence. Il traite également des dispositions du CPC suisse en relation avec le droit du bail.

Possibilité de suivre une audience de l'Autorité de conciliation ou du Tribunal de district, voire d'assister à une délibération publique de la 1^{re} Cour de droit civil du Tribunal fédéral.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un bref temps de préparation.

Documentation : le cours est disponible sous référence Droit du bail, fond et procédure, collection Les Abrégés, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel ; la documentation utile (formules officielles de hausse de loyer, de nouvelles prétentions, de résiliation de baux, exemples de calcul de loyer, jurisprudence, etc.) peut être consultée sur Claroline.

DROIT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – CHRISTINE GUY-ECABERT

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : maîtriser les connaissances de base en droit du développement territorial, l'une des branches importantes du droit administratif spécial, et acquérir une habileté dans la résolution de cas pratiques.

Contenu : le droit du développement territorial recouvre des domaines variés, principalement le droit de l'aménagement du territoire, mais également le droit des

constructions, de la protection de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité. Le cours présente les divers instruments pertinents en matière de développement territorial, plus particulièrement les différents plans territoriaux et l'autorisation de construire, les questions de coordination et de procédure. Comme cette matière ne peut être comprise et assimilée qu'à travers la pratique, le cours est complété par l'étude d'une problématique d'actualité, à travers une visite de site et la possibilité de dialoguer avec des spécialistes. Il est par ailleurs constitué en bonne partie par la discussion et la résolution de cas pratiques.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est disponible sur *Claroline*.

Forme de l'enseignement : alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Christine Guy-Ecabert.

DROIT DU DOPAGE – ANTONIO RIGOZZI

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT ÉCONOMIQUE ET SPORT » ET « STATUT PERSONNEL DU SPORTIF ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : acquérir les connaissances générales de la problématique du dopage et une connaissance spécifique de ses implications juridiques, notamment afin d'être en mesure de conseiller (i) un sportif en cas de question juridique liée au dopage et (ii) une organisation sportive dans le cadre de ses activités liées à la lutte contre le dopage.

Contenu : pas un jour ne se passe sans que la presse fasse état d'une affaire de dopage. Le dopage est devenu un problème de société. Historiquement du ressort quasi exclusif des fédérations sportives, le dopage fait aujourd'hui l'objet de nombreuses conventions internationales et lois étatiques. Ce cours a pour objectif d'aborder de manière systématique les différentes facettes juridiques de la lutte antidopage. Il s'agira dans un premier temps de reconnaître le rôle central de l'Agence mondiale antidopage (AMA), tant dans la définition de la liste des substances interdites que dans l'élaboration de la réglementation sportive applicable. Parmi les autres acteurs de la lutte antidopage, il sera porté une attention particulière au rôle des médecins, notamment s'agissant de la délivrance, très importante en pratique, des autorisations d'usage thérapeutique. Au niveau des fédérations sportives, le cours abordera les principales étapes d'une procédure pour dopage, du contrôle antidopage aux éventuelles sanctions disciplinaires, en passant par les analyses des échantillons, sans oublier les nombreuses questions soulevées par le passeport biologique. En ce qui concerne le droit étatique, c'est avant tout le renforcement des dispositions pénales contre le dopage, prévu par la révision de la Loi fédérale encourageant la gymnastique, qui sera étudié. On n'oubliera toutefois pas que la survenance d'un cas de dopage peut avoir de nombreuses conséquences, également au niveau du droit général tant privé (résolution des

contrats de travail et de sponsoring) que pénal (escroquerie à l'encontre des organisateurs).

Forme de l'évaluation : examen oral « open book » de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple règlement antidopage, (ii) des lectures, notamment des sentences du Tribunal arbitral du sport et (iii) un cas pratique.

DROIT DU TRAVAIL APPROFONDI – JEAN-PHILIPPE DUNAND

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS), COMPRENANT DES COURS EX CATHEDRA, DES EXERCICES, DES COMMENTAIRES D'ARRÊTS, AINSI QUE DES INTERVENTIONS DE PRATICIENS DU DROIT DU TRAVAIL

Objectifs : cet enseignement a pour objectif un approfondissement des connaissances acquises lors du cours de droit du travail général donné dans le cadre du *Bachelor of Law*.

Contenu : le contenu du cours est adapté chaque année en fonction des réformes légales et de l'évolution de la jurisprudence.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les textes légaux sont assemblés dans : Jean-Philippe Dunand, Rémy Wyler, Anne-Sylvie Dupont et Bettina Kahil-Wolff, *Recueil de textes en droit du travail*, Bâle / Genève / Munich, 2014.

DROIT ÉCONOMIQUE ET SPORT – MADALINA DIACONU

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DU DOPAGE » ET « STATUT PERSONNEL DU SPORTIF ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour objectif de donner aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des facteurs économiques qui gouvernent le sport, en particulier quant à son financement et à sa « commercialisation ».

Contenu : le cours est structuré autour de trois thèmes principaux :

➤ **Le financement et la commercialisation du sport**

Dans ce module, sont étudiées les différentes sources de financement du sport, tant publiques que privées, et particulièrement les contrats qui servent à mettre en œuvre la commercialisation du sport : la cession des droits de retransmission TV, le sponsoring, les stratégies de ticketing, le merchandising, etc. Un accent

spécial est également porté sur la nouvelle commercialisation du sport par les paris sportifs, dans un contexte de droit comparé.

➤ **Le droit de la concurrence et le sport**

Depuis plusieurs années, la soumission du sport au droit de la concurrence est devenue certitude. Dans ce contexte, sera étudiée l'application au domaine sportif des règles suisses et européennes concernant la prohibition des ententes et de l'abus de position dominante, ainsi que l'octroi des aides publiques au sport. Les pratiques en lien avec la vente et l'achat, centralisé ou décentralisé, des droits de retransmission TV seront notamment analysées. Une comparaison avec le droit américain de la concurrence est également opérée.

➤ **Sport et libertés de circulation dans le marché intérieur**

Depuis l'arrêt Bosman, il est devenu incontestable que la libre circulation des personnes s'applique également aux sportifs professionnels, dépassant même les limites géographiques de l'Union européenne. En sa qualité de partenaire de l'Union européenne, la Suisse est elle aussi concernée par ce phénomène. Egalement, les principes de la libre circulation des services ont un impact de plus en plus considérable dans le domaine du sport. Une attention particulière sera prêtée dans ce contexte à la jurisprudence pertinente de la Cour de justice des Communautés européennes et à la pratique de la Commission européenne.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : polycopié et bibliographie citée.

Equipe enseignante : Madalina Diaconu.

DROIT ET PROGRÈS MÉDICAL – DOMINIQUE SPRUMONT

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT PUBLIC » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : si les progrès de la médecine sont indéniables, ils soulèvent des problèmes éthiques épineux et exigent des juristes qu'ils procèdent à une prudente pesée des intérêts. Il s'agit au départ d'appréhender des notions fondamentales comme celles de santé et de progrès, mais également de définir précisément le statut du corps humain et de ses parties détachées. Les questions de début et de fin de vie doivent également être clarifiées et le cadre de la recherche impliquant des êtres humains doit être précisé. A la fin du cours, les étudiants seront capables de résoudre des cas pratiques dans ces différents domaines.

Contenu :

- la notion du corps humain et de son statut juridique
- l'évolution du droit dans le secteur de la recherche biomédicale
- la recherche impliquant les êtres humains.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (open book) ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : recueil de documentation en support du cours (plan du cours, législation, jurisprudence, doctrine, bibliographie) accessible sur *Claroline*. Le plan précise les lectures à faire avant chaque cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra comprenant des exercices ainsi que des interventions de praticiens du droit et de la médecine.

Equipe enseignante : Prof. Dominique Sprumont et les collaboratrices et collaborateurs de sa chaire.

DROIT FISCAL DE L'ENTREPRISE – THIERRY OBRIST

- COURS OBLIGATOIRE OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS), COURS EX CATHEDRA COMPRENANT DE MULTIPLES CAS PRATIQUES AINSI QUE L'INTERVENTION PONCTUELLE DE REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION FISCALE OU DE L'INDUSTRIE

Objectifs : ce cours a pour objectif de préparer les étudiants à identifier les risques fiscaux qui peuvent survenir en relation avec des entreprises et à trouver des solutions concrètes aux problèmes les plus fréquents. La fiscalité est un domaine très important dans la vie des entreprises et la connaissance approfondie de cette matière est un prérequis pour tout juriste actif dans le monde des affaires.

A l'issue du cours, les étudiants auront vu les éléments les plus importants de la fiscalité de l'entreprise et auront acquis les armes nécessaires à la résolution de cas pratiques complexes.

Contenu : le cours est divisé en trois parties principales. La première traite de l'impôt sur le bénéfice avec, en particulier, l'examen du fonctionnement des règles sur les distributions dissimulées de bénéfice, des règles sur la sous-capitalisation de sociétés de capitaux, des statuts fiscaux cantonaux (statuts holding, sociétés mixtes ou sociétés de domicile) ou les allègements existants en faveur d'entreprises nouvellement créées. La deuxième partie se concentre sur plusieurs impôts fédéraux importants en fiscalité de l'entreprise que sont l'impôt anticipé, les droits de timbre et la TVA et représente, dans ce contexte, un approfondissement du cours de droit fiscal suisse. La troisième partie fournit un aperçu des règles régissant les restructurations d'entreprises, en particulier les fusions, les scissions et les démembrements d'entreprises.

Aucune connaissance préalable de comptabilité n'est requise mais le cours préparera les étudiants à la lecture de la comptabilité d'entreprise (bilan et compte de pertes et profits), matière extrêmement importante en pratique.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les présentations powerpoint, arrêts, articles de doctrine et documents administratifs (circulaires, lettre-circulaires, notices, etc.) sont consultables sur Claroline.

En outre, les étudiants peuvent se procurer deux livres qui les aideront à préparer les examens, à savoir OBRIST THIERRY, Introduction au droit fiscal suisse, Collection les Abrégés, à paraître en 2015 et OBRIST THIERRY, Recueil de cas pratiques en droit des affaires, droit fiscal et droit commercial, 2014.

Forme de l'enseignement : cours interactif agrémenté de nombreux exemples pratiques et commentaires d'arrêts.

Enseignant : Prof. Thierry Obrist avec interventions ponctuelles de représentants de l'administration fiscale ou de l'industrie.

DROIT INTERNATIONAL DES ESPACES – GIOVANNI DISTEFANO

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT INTERNATIONAL PUBLIC APPROFONDI (ONU, MAINTIEN DE LA PAIX ET RECOURS À LA FORCE ») DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2016 (4 CRÉDITS ECTS). CE COURS N'EST PAS DISPENSÉ EN 2015-2016. DISCUSSION DE CAS JURISPRUDENTIELS INCLUSE.

Objectifs : ce cours a pour but de donner un aperçu général sur le droit international des espaces, une branche qui occupe depuis le début du siècle dernier une place de choix dans la jurisprudence internationale.

Contenu : la réglementation internationale des espaces terrestres et maritimes - c'est-à-dire l'appréhension de l'espace par le droit et les différents régimes juridiques que ce dernier a conçus à cet effet - constituera l'objet de ce cours. Dans le cadre de celui-ci seront également étudiés les conflits territoriaux : le territoire en tant qu'objet de convoitises aussi bien entre Etats qu'entre les autres sujets de l'ordre juridique international (peuples, mouvements de libération nationale, mouvements rebelles). De même, seront passés en revue les différents aspects qui composent le droit international relatif au territoire et aux controverses territoriales ainsi qu'à leur règlement : acquisition et perte de la souveraineté territoriale, usage de la force dans l'établissement des titres territoriaux, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sécessions, normes impératives et titres territoriaux. Enfin, une partie conséquente de ce cours sera consacrée à l'examen des régimes territoriaux particuliers : administration internationale, concessions, bail, *protectorats divers*, les territoires internationalisés, les « drowning States », les « failed States », l'Antarctique, l'Arctique ainsi que les mandats de la Société des Nations et l'administration fiduciaire de l'Organisation des Nations Unies.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC APPROFONDI (ONU, MAINTIEN DE LA PAIX ET RECOURS À LA FORCE) – GIOVANNI DISTEFANO

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT INTERNATIONAL DES ESPACES ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS). CE COURS EST DISPENSÉ EN 2015-2016

Objectifs : ce cours vise à familiariser les personnes intéressées avec le droit des Nations Unies et avant tout avec le système de maintien de la paix, qui est la fonction majeure assignée à l'Organisation.

Contenu : une brève incursion dans les aspects historiques précédera l'analyse du droit positif, notamment le devoir des Etats de ne pas recourir à la force dans les relations internationales, l'exception de la légitime défense, les pouvoirs du Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix, les pouvoirs des organisations régionales, les questions de neutralité, etc. Des problèmes actuels comme la lutte contre le terrorisme ou la question de l'intervention humanitaire par la force seront également évoqués.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre.

DROIT MÉDICAL – OLIVIER GUILLOD

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES » ET « DROIT SOCIAL »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à faire comprendre aux étudiants les diverses dimensions de la relation entre patients et professionnels de la santé et à leur fournir les connaissances et les outils nécessaires pour résoudre des problèmes juridiques complexes qui peuvent survenir dans ce cadre.

Contenu : après une introduction (sources, organisation du système de soins), le cours analyse le régime juridique des relations entre patients et professionnels de la santé ou établissements de soins (mandat, gestion d'affaires, relation de droit public). Sont plus spécialement abordés la réglementation des professions de la santé; la conclusion de la relation de soins; les droits et obligations des parties, en particulier les droits des patients (accès aux soins, choix du soignant, information et choix des soins, directives anticipées), en général et pour des classes particulièrement vulnérables de patients (personnes âgées, patients psychiques, enfants); la protection des données médicales et le secret professionnel protégé par le droit pénal; la problématique de l'indemnisation des accidents médicaux et de la responsabilité, tant personnelle que pour autrui, fondée sur le droit privé, public ou pénal. Sur chaque thème, le cours mettra en relief les interactions avec d'autres normes juridiques, notamment celles des assurances sociales et privées, et illustrera les différentes manières de mettre en œuvre le droit matériel.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : le plan détaillé du cours, l'horaire et le contenu des séances, les références aux décisions judiciaires et autres documents à lire, ainsi que des indications bibliographiques sont mis à disposition des étudiants sur le site *Claroline*. Un support de cours composé d'exposés théoriques et de divers documents est également à disposition sur *Claroline*.

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE DES MINEURS – ANDRÉ KUHN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)
- CE COURS EST OUVERT AUX ÉTUDIANTS EN SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectifs : les objectifs que cherche à atteindre ce cours sont les suivants :

- saisir la différence entre le droit pénal des adultes et celui des mineurs
- comprendre l'articulation entre le CP et le DPMIn
- comprendre l'articulation entre le CPP et la PPMIn

Contenu : à côté du Code pénal et du Code de procédure pénale appliqués aux affaires concernant des adultes, il existe une justice pénale des mineurs dont les fondements sont très différents. Si les adultes et les mineurs sont susceptibles de commettre les mêmes infractions, la prise en charge des délits commis par chacun des deux groupes est très différente. Les premiers sont soumis à une justice dite *de l'acte*, faisant principalement dépendre la réaction sociale de la gravité de l'infraction commise et, subsidiairement seulement, de la personnalité de l'auteur, alors que les seconds sont soumis à une justice dite *de l'auteur* qui met principalement l'accent sur la personne de l'auteur et accessoirement sur l'acte qu'il a commis.

C'est ainsi que la procédure appliquée et les sanctions infligées aux deux catégories de délinquants que sont les adultes et les mineurs sont très différentes, rendant intéressante l'étude du droit pénal et de la procédure pénale appliqués aux mineurs à titre de système alternatif de prise en charge de la déviance criminalisée.

Forme de l'évaluation : tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le candidat de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation : mentionnée lors du cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Prof. André Kuhn.

DROIT SOCIAL ET DROITS SOCIAUX : PERSPECTIVES THÉORIQUE ET INTERNATIONALE – FANNY MATTHEY (EN REMPLACEMENT DU PROF. PASCAL MAHON AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016)

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT SOCIAL » ET « DROIT PUBLIC »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS), COMPRENANT PRINCIPALEMENT DES COURS EX CATHEDRA

Objectifs : le cours a pour objectifs d'étudier la notion même de « droit social », afin de montrer la spécificité de cette discipline du droit, et de mettre ainsi en évidence les liens et les traits communs qui unissent les diverses matières composant l'orientation du même nom.

Il vise à permettre aux étudiant-e-s qui suivent cette orientation l'acquisition de connaissances approfondies et « situées » du droit social.

Contenu : à cet effet, le cours propose une double, voire une triple approche, fondée à la fois sur la perspective historique et sur la perspective internationale, le tout dans une démarche largement comparative. Dans une première partie, l'idée est ainsi de remonter aux sources du « droit social », c'est-à-dire à la genèse de la discipline, dans la foulée de l'industrialisation naissante dans l'Europe du début du XIX^e siècle et du passage de la notion de « faute » à celle de « risque » induit par cette transformation du mode de production économique, pour suivre ensuite la concrétisation et l'évolution de cette notion au cours du XX^e siècle.

Dans la deuxième partie, l'accent est mis sur le développement, principalement dans la seconde moitié du XX^e siècle, d'un système de protection et d'un arsenal normatif importants, mais souvent négligés, autour du concept de « droit social » et de la notion voisine de « droits sociaux », dans le cadre du droit international. Seront ainsi étudiés les principaux instruments internationaux de promotion de ces « droits sociaux », comme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte sociale européenne, notamment.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les supports relatifs au cours sont mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur *Claroline*, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement : cours.

Equipe enseignante : Dr. Fanny Matthey, chargée d'enseignement.

ÉTUDES GENRES : THÈMES SPÉCIFIQUES (NON JURIDIQUE) – MARION SCHULZE (FLSH)

- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Études genres : thèmes spécifiques » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

EUROPEAN INTELLECTUAL PROPERTY LAW – DANIEL KRAUS

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : nowadays, companies, including Swiss ones, file more and more intellectual property (IP) rights at the international and regional levels. As one of the

most developed ID regimes, the European system is getting more and more important, even for non-member States. The aim of this new course is to provide a broad overview of the European IP law regime and its specificities. Duplications with the courses on Swiss IP law are avoided.

Content : the course starts by providing a general overview of the European IP framework and structure resulting from the EU Treaty and the relevant regulations and directives. We shall then study the European patent system under the European Patent Convention and the European unitary patent initiative, including the issue of computer-implemented inventions, the EU supplementary protection certificate (SPC) system, utility models and trade secrets.

The European trademark regime will constitute the third block of study, including language issues, proceedings, aspects of requirements for protection regarding compound marks, colors, and appearance/shape of the product, acquired distinctiveness, flags, use, fair use, exhaustion and the loss of right.

Copyright issues will then be studied : The computer programme, the rental right, the satellite and cable, the term of protection, the databases and the resale right directives.

The course also focuses on other IP rights, including plant varieties, geographical indications (incl. foodstuff regulation), and industrial designs (incl. the spare parts issue) from a European perspective.

Finally, issues central to the EU system such as comparative advertising, European IP Law and competition, parallel imports and the enforcement of IP rights in the EU, incl. jurisdiction and applicable law will close the course.

Examination : 15 minutes oral exam with preparation time.

Teaching and study materials : the teaching materials will be made available on Claroline.

Teaching method : the course is based on some theoretical input, interaction with the students and some practical exercises.

Instructor : Prof. Daniel Kraus.

EUROPEAN LAW MOOT COURT COMPETITION – EVELYNE CLERC

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT PUBLIC » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », OU ÉQUIVALENT À 1 / 2 / 3 SÉMINAIRES THÉMATIQUES
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (12 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 16 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITE ET ORALE)

Objectifs :

- apprendre à rédiger un mémoire et à plaider
- concevoir une argumentation convaincante soutenant le point de vue d'une partie et la défendre face aux questions des juges
- acquérir une expérience pratique, en travaillant en équipe et sous des contraintes de longueur et de temps proches de la réalité du travail d'avocat
- élargir ses horizons en rencontrant d'autres équipes européennes et nord-américaines, tout en approfondissant ses connaissances en droit de l'Union.

Contenu : ce concours bilingue (français/anglais), rassemblant des équipes provenant d'universités du monde entier, simule un procès construit sur la base d'un cas pratique fictif de droit européen. Une seule équipe, constituée de 3 ou 4 étudiants, rédige deux mémoires (demandeur et défendeur) jusqu'à fin novembre. Les meilleures équipes sont sélectionnées pour des plaidoiries dans l'une des quatre Finales régionales ayant lieu en février-mars dans une ville européenne ou américaine. Les gagnants de chaque Finale régionale participent en avril à la Finale européenne devant des juges de la Cour de justice de l'UE, à Luxembourg.

Personne de contact et informations complémentaires : Prof. Evelyne Clerc, evelyne.clerc@unine.ch / <http://www.europeanlawmootcourt.eu>.

Forme de l'évaluation : une sélection des candidats est effectuée par le Professeur Evelyne Clerc. Les candidatures doivent être adressées par email au Prof. Clerc jusqu'au 15 septembre 2015 (CV, lettre de candidature et copie des notes obtenues). L'octroi ultérieur des crédits ECTS dépend d'une participation individuelle et collective suffisante des étudiants à toutes les phases de la ELMC.

Equipe enseignante : Prof. Evelyne Clerc.

FUSIONS, ACQUISITIONS ET RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES – OLIVIER HARI

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS). LE PLAN DE COURS FIGURE SOUS L'ONGLET « DOCUMENTS » DU PORTAIL *CLAROLINE*.

Objectifs : ce cours a pour objectif de donner aux étudiants une présentation théorique et pratique des mutations et cessions d'entreprises. Il leur donnera les outils nécessaires pour résoudre les problèmes juridiques dominant ces transactions et à comprendre leur déroulement en pratique. La question de l'assainissement et de la restructuration d'entreprises en difficulté (procédures d'ajournement de faillite et procédure concordataire) sera également traitée en détail.

Contenu : le cours aborde en premier lieu les formes de restructurations prévues par la loi sur la fusion, sur un plan théorique, puis à la lumière d'exemples pratiques. Les aspects internationaux de telles transactions sont également introduits. Une partie du cours est ensuite consacrée aux méthodes d'assainissement et de restructurations d'entreprises en difficulté. Seront ensuite analysés les aspects juridiques des ventes d'actions et ventes d'actifs, avec examen, sous l'angle juridique, des *Letters of Intent*, *Due Diligence*, conventions de vente d'actions (*Share Deal*) et de vente d'actifs (*Asset Deal*). Finalement, seront abordées les opérations de prise de contrôle de sociétés cotées (OPA) et non cotées.

Evaluation : examen oral de 15 minutes sans documentation, précédé d'un temps de préparation sans documentation, à l'exception des textes légaux et réglementaires. L'examen consiste en la résolution d'un cas pratique, comportant en général deux questions relevant de matières distinctes (voir également la section « EVALUATION » du portail *Claroline*), et/ou l'examen d'un document (lettre d'intention, *termsheet*, contrat, concordat par exemple).

Documentation : les documents servant de support de cours, ainsi que les lectures de référence, sont disponibles sur le portail *Claroline*.

Enseignement : les leçons consistent habituellement en des présentations théoriques agrémentées de cas pratiques et d'analyses de documents. Une participation active des étudiants est attendue.

Equipe enseignante : Prof. Olivier Hari.

INTERNAL MARKET LAW OF THE EUROPEAN UNION – EVELYNE CLERC

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT PUBLIC »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectives :

- understand the process of EU (negative and positive) integration, assess market access restrictions and potential justifications, develop an informed opinion on issues relating to free movement
- become familiar with relevant Treaty provisions, secondary legislation and leading Court of Justice case law
- develop skills to recognize the key points in CJEU cases
- have a fair command of analytical tools to solve case studies.

Content : the course addresses the 'four fundamental freedoms' which form the cornerstone of the EU integration: the free movement of goods, persons (workers, EU citizens, third-country nationals), services and capital. It considers the substantive law governing the EU internal market and, to a lesser extent, its conventional extension to Switzerland.

This will be achieved by first discussing the Court of Justice case law interpreting the Treaty on the Functioning of the EU (and the related provisions in the EU-CH bilateral agreements). Attention will also be paid to the impact of positive harmonisation measures through EU secondary legislation, on the basis of specific issues, such as technical barriers to the free movement of goods, recognition of diplomas, free movement of EU citizens, and the protection of posted workers.

Assessment : continuous evaluation as described in the Annex. Mid-term exam (2 hours) and final exam (2 hours) each count for 50% of the grade. Moreover, grade is raised to reflect a student's positive contribution to class discussion. Additional logistical information is provided in the course outline. In case of failure, students will take an oral exam (15 minutes + preparation time).

Teaching and study materials : syllabus, course materials and additional information regarding the precise topics of the lectures and how to prepare for them are provided on the *Claroline* course website (EU_MARKET). Coursepack and book shall be purchased from ANED or from bookstore. Students are expected to complete the assigned reading before each class, to make case presentations, to solve hypothetical fact patterns and to participate actively in class discussion.

Instructor : Prof. Evelyne Clerc.

INTERNATIONAL AND EUROPEAN TAXATION – THIERRY OBRIST

- COURS OBLIGATOIRE OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS), COURS EX CATHEDRA COMPRENANT DE MULTIPLES CAS PRATIQUES AINSI QUE L'INTERVENTION PONCTUELLE DE REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION FISCALE OU DE L'INDUSTRIE

Objectives : the course shall allow students to get more familiar to international and European taxation. At the end of the course, students shall be able to apply a double tax convention and to define how and where (state of source or state of residence) an income or a capital shall be taxed. They shall be able to identify tax risks in cross-border situations and find ways to mitigate the tax burden.

Content : the course is divided into two main parts. The first one, that is also the largest one, presents the functioning of the OECD model tax convention. In this regard, students will learn how to apply a double tax convention and the treatment applied to different types of income such as interests, dividends and royalties, employment income or business income. Particular attention will be paid to concepts specific to international taxation such as the beneficial ownership requirement, specific and general anti-abuse provisions, the concept of source and residence, exchange of information in tax matters, etc. The second part of the course will deal with European taxation and present various issues such as the prohibition of State aids, the impact of the European freedom in the field of direct taxes and the functioning of the EU-CH tax savings convention.

Examination : 2 hours long written exam .

Teaching and study materials : reading materials will be uploaded on Claroline.

Teaching method : interactive course with many case studies and presentation of real life situations.

Instructor : Prof. Thierry Obrist with the intervention of representatives of the tax administration or of the tax industry.

INTERNATIONAL ARBITRATION – ANTONIO RIGOZZI

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS », « NÉGOCIATION » ET « RHÉTORIQUE ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT DU SPORT », « BUSINESS AND TAX LAW », ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectives : the course aims at providing students with the basic essential knowledge of the law and practice of international arbitration that is required to (i)

make a reasoned decision before electing to resort to this kind of dispute resolution mechanism, (ii) identify the main legal issues and/or problems that may arise in connection with arbitration proceedings, and (iii) be sufficiently familiar with the relevant sources, so as to be in a position to find responses and/or solutions to such issues or problems.

Contents : arbitration has become the natural method for resolving international commercial disputes, and Switzerland has a long-standing tradition as an important place of arbitration. Today, thanks to its modern, arbitration-friendly legislation and a supportive judiciary, Switzerland remains one of the preferred venues for the resolution of international disputes, where the parties look for an efficient and flexible alternative to the local court system, set up in conformity with their will. This class will examine, from a practical perspective, the answers offered by Swiss law to the main questions that will arise in any arbitration proceedings. The course focuses, in particular, on topics such as the arbitration agreement, the arbitrability of disputes, the tribunal's constitution, the arbitral proceedings, the tribunal's jurisdiction vis-à-vis that of municipal courts, the law applicable to the merits of the dispute, provisional measures, court assistance, available remedies against awards and their enforcement and execution. Special emphasis will be placed on recently-developed types of arbitration, such as sports and online arbitration, including an analysis of their specificities in comparison to « classic » international commercial arbitration.

Examination : 15 minutes, oral, open book exam, with some prior preparation time. *Active participation in class discussions is required and counts for half of the final grade.*

Teaching and study materials : the teaching of the course will be based on the following book: G. Kaufmann-Kohler and A. Rigozzi, *International Arbitration: Law and Practice in Switzerland*, 3rd edition, Oxford University Press, 2015. Additional course materials are available to students for downloading. Students will also receive a copy of the arbitration rules that will be studied throughout the course (the ICC Rules of Arbitration, the Swiss Rules of International Arbitration and the Code of sports-related arbitration).

INTERNATIONAL COMMERCIAL MEDIATION COMPETITION – OLIVIER HARI

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « BUSINESS AND TAX LAW »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (8 OU 12 CRÉDITS ECTS)

The International Commercial Mediation Competition is an annual moot mediation competition organized by the ICC ADR Secretariat. This one-of-a-kind event gathers teams from universities and mediation experts from around the world. The Competition consists of two parts; written and oral advocacy. During three days of preliminary rounds, competitors must apply ICC's Amicable Dispute Resolution (ADR) Rules to solve problems devised by a special Drafting Working Group of international mediation experts. Student teams are divided into requesting party and responding party in mock mediation sessions, where individual team members act out the role of counsel and client before a mediator and two judges.

On the fourth day of the competition the eight finals will take place in the morning and the quarter-final in the afternoon. The semi-final will take place on the morning of the last day. The ICC ADR Secretariat will organise during the course of the competition a training day for the professionals to share their experience and best practises with other professionals and students. In the afternoon of the last day, two teams will participate in the final of the ICC International Commercial Mediation Competition.

Combining competition, sharing of best practices, learning and networking, this one-of-a-kind event gives participants a unique opportunity to participate in moot mediations, to explore cultural differences in international commercial mediation and to enjoy numerous social activities. Student teams are composed of a maximum four students, and they may be accompanied by a professor or coach. The role of counsel in the mediation shall be taken by a law student. All written and oral communication during the Competition shall take place in English.

Informations : <http://www.iccwbo.org/training-and-events/competitions-and-awards/mediation-competition/university-application/>.

INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS – PETER FIECHTER

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- LES MODALITÉS DE L'EXAMEN, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS ET LES HORAIRES SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES.

Le cours « International Financial Reporting Standards » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté de droit, av. du 1^{er}-Mars 26, CH - 2000 Neuchâtel.

INTRODUCTION À LA SCIENCE POLITIQUE – YVES SINTOMER

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction à la science politique » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE DU SPORT (FLSH) – CHRISTOPHE JACCOUD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »

- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction à la sociologie du sport » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION AUX ÉTUDES GENRE (NON JURIDIQUE) – MARION SCHULZE (FLSH)

- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction aux études genre » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION AUX ÉTUDES DES MIGRATIONS I : PERSPECTIVES DES SCIENCES SOCIALES ET DU DROIT (FLSH) – CHRISTIN ACHERMANN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction aux études des migrations I » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION AUX ÉTUDES DES MIGRATIONS II : PERSPECTIVES DES SCIENCES SOCIALES ET DU DROIT (FLSH) – CHRISTIN ACHERMANN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Introduction aux études des migrations II » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

INTRODUCTION TO AMERICAN LAW – NEIL TELLER

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectives :

- introduce students to American law and legal institutions that is taught in the U.S. first-year curriculum
- teach students to isolate and identify ideas, ideologies and institutions that are primary to American Law
- familiarize students with the Socratic method
- instill students with the ability to conduct doctrinal analysis, including reading of cases, understanding precedents, and the application to facts
- students will have an understanding of the historical development of law and legal institutions in the U.S.

Contents : the purpose of this course is to introduce basic concepts in American legal thought and practice to students who have not previously studied the American legal system.

Through reading and critical discussion of cases and materials spanning the fields of constitutional law, private law, and criminal law, among others, the course offers a selective survey of the typical first-year American Juris Doctor curriculum. Among the topics covered are judicial review, federalism, the Erie rule (the doctrine that federal courts must apply state common law when deciding state issues), the jury system, the exclusionary rule (the doctrine that prevents illegally gathered evidence from being presented to the court), the relevance of the Civil War, consideration in contracts, and punitive damages. Further, the course covers the basic structure and function of U.S. legal institutions : congress, the president, and regulatory agencies, and, especially, the federal courts. It examines the role of state law and state courts in the American system of federalism. The course also studies the American judicial processes of constitutional analyses, interpretation of statutes, and development of common law. Finally, students study a few topics that are illustrative of the treatment of individual rights in American law, such as freedom of speech, antidiscrimination law, and protection of private property.

Examination : two hour written exam and class attendance/participation.

Teaching and study materials : information available on syllabus.

Teaching method : socratic method.

Instructor : Neil Teller.

LAWYERING SKILLS AND LEGAL WRITING – MICHAEL J. REARDON

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectives : this course will examine the skills that a good lawyer needs to develop and will focus on applying these skills in effective written communication. Lists of relevant vocabulary and legal terms will be reviewed for each of the areas of law examined in order to create a bank of knowledge that will facilitate future professional communications in English.

Content : the course will consist of a series of practical exercises including, (a) selecting and retaining counsel, (b) responding to cease and desist letters and consumer complaints, (c) negotiating and drafting key clauses in commercial contracts, (d) resolving contentious issues, and (e) reviewing compliance with regulatory guidelines and corporate codes of conduct. Case studies of major judicial decisions will be conducted and important current legal developments will be analyzed.

Assessment : a written examination involving a case study, and incorporating legal, grammatical and stylistic elements, will take place at the end of the semester. Grades will be adjusted to reflect written assignments and contributions to class discussions.

Teaching and study materials : the documentation for the course will consist of PowerPoint slides and other course materials which will be provided on the *Claroline* course website. The purchase of two reference books: (1) *Legal Writing in Plain English* (Second Edition – 2013), by Bryan A. Garner, and (2) *The Elements of Style*, by William Strunk, Jr. & E.B. White (Fourth Edition – 2000), are strongly recommended.

Teaching method : the course will combine lectures with discussion of case materials. Students will be expected to participate in class discussions, to submit written responses to the scenarios raised in the various practical exercises, and to constructively analyze the submissions of classmates.

Instructor : Michael J. Reardon.

LEGAL ASPECTS OF SWISS COMPANY LAW IN AN INNOVATIVE PERSPECTIVE – CHRISTOPHE WILHELM

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME » / MANDATORY COURSE IN THE MASTER OF LAW WITH ORIENTATIONS « BUSINESS AND TAX LAW » AND « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS) / 2 WEEKLY HOURS DURING THE FALL SEMESTER 2015 (4 ECTS CRÉDITS)

Objectives : make students aware to specific issues related to set-up of start-up companies under Swiss laws and make them familiar with legal acts pertaining to these issues.

Contents : this course is given through practical examples of contracts, agreements, case-law related to the set-up, the management of the different legal phases of a start-up growth. Will be addressed the following topics :

- choice of the most appropriate legal vehicle
- organisation of the management of the company
- relationships with and among founders, investors and other shareholders
- relationships with the employees (ESOP)
- the role of the auditor
- finance turnaround and legal acts such as subscription agreements and convertible loans
- review of possible lawsuits under Swiss company laws
- shareholders agreements with investors.

Evaluation : oral test of 15 minutes with NO legal materials and following adequate preparation time with necessary legal documentation. The oral test will consist in the presentation of a specific topic and/or the review of a specific deed/contract.

Teaching Method : lecture based on practical cases and review of practical examples of legal deeds.

Teachers : Dr. Christophe Wilhelm, LL.M.

LE SPORT COMME « FABRIQUE DE L'HOMME » (FLSH) – CHRISTOPHE JACCOUD

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le cours « Le sport comme " fabrique de l'homme " » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

LES CONTRATS DANS LE DOMAINE DU SPORT – SÉBASTIEN BESSON

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : identifier et analyser les enjeux des différents contrats présentés, déterminer quels sont les textes de lois et règles applicables, mettre en évidence les difficultés pouvant surgir lors de l'exécution de chaque contrat, être capable de rédiger de tels contrats et acquérir les connaissances juridiques nécessaires afin de pouvoir conseiller judicieusement l'athlète, l'organisation sportive ou l'organisateur de manifestations lors de leur conclusion.

Contenu : les contrats ont une importance capitale dans le domaine du sport. Ils régissent le cadre dans lequel le sportif exerce son activité et définissent les droits et obligations de chaque intervenant du monde sportif (athlète, agent sportif, club, fédération, organisateur, sponsor, etc.). Ce cours propose d'analyser les principaux contrats ayant une importance pratique dans le domaine du sport, notamment le contrat de travail, de sponsoring, de management sportif, d'agence, de merchandising, de licence, d'organisation de manifestation sportive ou encore le contrat de retransmission télévisée. Lors de chaque cours, un exemple de contrat sera analysé, en mettant en lumière ses caractéristiques, sa conclusion, les distinctions par rapport à d'autres contrats, les droits et obligations de chaque partie, les conséquences d'une inexécution par l'une des parties ainsi que la fin du contrat.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent en principe (i) d'un contrat à analyser, (ii) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (iii) de lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal arbitral du sport et des articles de doctrine, (iv) ainsi que d'une bibliographie spécifique.

MIGRATIONS FORCÉES (FLSH) – MARION FRESIA, ETIENNE PIGUET

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT PUBLIC »
- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le séminaire interdisciplinaire « Migrations forcées » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS – CHRISTINE GUY-ECABERT

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « INTERNATIONAL ARBITRATION », « NÉGOCIATION » ET « RHÉTORIQUE ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : se sensibiliser à une approche négociée du règlement des conflits; réfléchir aux différences et aux complémentarités entre modes amiables et modes juridictionnels; se doter d'outils spécifiques à la construction du consensus.

Contenu : ce cours interdisciplinaire étudie les différents modes amiables de règlement des conflits, principalement la médiation et la conciliation, dans une approche non seulement juridique, mais également sociologique et

psychosociologique. Il permet d'ouvrir aux juristes, habitués aux procédures juridictionnelles, de nouvelles perspectives dans la manière d'aborder et de régler un conflit. Les apports théoriques sont accompagnés d'exercices pratiques et du visionnement de supports audio-visuels.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : portefeuille de lectures sur *Claroline*.

Forme de l'enseignement : interactif : apports théoriques, analyse de documents vidéo, jeu de rôles sous la direction de médiateurs diplômés de MédiaNE.

Equipe enseignante : Prof. Christine Guy-Ecabert.

MODES AMIABLES DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MATIÈRE PÉNALE – ANDRÉ KUHN

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)
- CE COURS EST OUVERT AUX ÉTUDIANTS EN SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Objectifs : les objectifs que cherche à atteindre ce cours sont les suivants :

- saisir que le droit pénal est culturel et donc variable dans le temps et dans l'espace
- comprendre les deux grandes manières de régler des conflits pénaux
- Intégrer des notions de justice réparatrice

Contenu : à côté de la justice rétributive (ou justice du glaive qui tranche le litige de manière à rééquilibrer les positions des parties) telle que nous la connaissons en occident aujourd'hui, il existe une autre forme de justice dite réparatrice (ou justice de l'aiguille qui tente de recoudre le tissu social déchiré par la commission de l'infraction). Cette forme de justice, principalement mise en œuvre en Océanie, en Afrique et en Amérique du Nord, commence à faire son apparition en Europe également.

Le cours de modes amiables de résolution des conflits débutera par une mise en perspective de la justice rétributive telle que nous la connaissons, puis se poursuivra par une étude des modes alternatifs de résolution des conflits connus à l'intérieur du système judiciaire actuel (arbitrage, conciliation, négociation, plea bargain, etc.), avant de passer à l'étude des fondements d'un système de justice réparatrice avec ses modes amiables de résolution des conflits particuliers que sont – entre autres – la médiation, les conférences de groupe et les cercles de paix et de sentence.

Forme de l'évaluation : tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : Perrier C., *Criminels et victimes : quelle place pour la réconciliation?*, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2011.

Kuhn A., *Quel avenir pour la justice pénale ?*, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2012.

Ainsi que d'autres textes mentionnés lors du cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Prof. André Kuhn.

NÉGOCIATION – CHRISTINE GUY-ECABERT

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « INTERNATIONAL ARBITRATION », « MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS » ET « RHÉTORIQUE ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER EN DROIT AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT PUBLIC »
- 28 HEURES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS), QUI SERONT RÉPARTIES SUR TROIS PÉRIODES (LA PREMIÈRE ENTRE LE JEUDI 25 ET LE SAMEDI 27 FÉVRIER 2016, LA SECONDE ENTRE LE VENDREDI 18 ET LE SAMEDI 19 MARS 2016), PLUS UNE SÉANCE D'ÉVALUATION (LE VENDREDI 22 AVRIL 2016).

Objectifs : se familiariser avec les principes d'une bonne négociation, s'exercer lors de simulations et prendre conscience des multiples négociations pratiquées dans le champ juridique, au travail, en famille et dans les organisations. Développer des échanges et des complémentarités entre les étudiants en droit et en psychologie du travail et des organisations.

Contenu : bases de la communication et de la négociation dans un contexte interindividuel et organisationnel. Bases juridiques nécessaires à une bonne négociation.

Forme de l'évaluation : examen sous forme de rapport rédigé en groupe (mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études).

Documentation : portefeuille de documents à lire sur *Claroline*.

Forme de l'enseignement : simulations et apports théoriques. Les simulations sont filmées.

Equipe enseignante : Profs Christine Guy-Ecabert et Franziska Tschan Semmer (IPTO).

POUVOIR DISCIPLINAIRE DES ORGANISATIONS SPORTIVES ET ASPECTS CHOISIS DU CONTENTIEUX SPORTIF – SÉBASTIEN BESSON

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : analyser les relations entre les athlètes et les organisations sportives, le pouvoir disciplinaire de ces dernières sur les athlètes et certains aspects du contentieux entre les différents intervenants, pouvoir conseiller efficacement un sportif ou une organisation sportive dans une procédure contentieuse ou disciplinaire.

Contenu : la relation entre les athlètes et les organisations sportives occupe une place centrale dans la structure du sport et soulève de nombreuses questions juridiques ainsi que des contentieux fréquents, notamment des litiges de nature disciplinaire. La nature et le contenu de la relation particulière entre les athlètes et les organisations sportives seront analysés en profondeur. Les différents types de litiges pouvant surgir dans le cadre de cette relation seront également analysés en mettant l'accent sur les aspects procéduraux. Les questions théoriques et pratiques naissant dans le cadre des contentieux sportifs seront également étudiés (procédure interne, procédure devant le Tribunal arbitral du sport ou devant le juge étatique).

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent en principe (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) de lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal arbitral du sport et des articles de doctrine, (iii) ainsi que d'une bibliographie spécifique.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE – MINH SON NGUYEN

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « DROIT PUBLIC » ET « DROIT SOCIAL »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : apprendre à appliquer le droit administratif à travers le droit de procédure administrative, à se familiariser avec la procédure administrative, c'est-à-dire à identifier les problèmes, à les résoudre en choisissant la méthode adéquate, à rédiger des décisions, des recours et des décisions sur recours.

Contenu : le cours est consacré à l'étude, illustrée par des données pratiques, de la procédure et la juridiction administratives fédérales (PA, LTAF et LTF), ainsi que de la procédure et la juridiction administratives neuchâteloises (LPJA). L'apprentissage de la rédaction des principaux actes de procédure (décisions, recours, décisions sur recours, etc.) se fait sur la base de dossiers réels. Des spécialistes externes interviennent pour mettre l'accent sur certains points importants dans la pratique, comme par exemple la rédaction d'un recours.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : divers traités et commentaires sur la procédure en matière de droit public et l'ouvrage Procédure administrative par la jurisprudence.

PROCÉDURE PÉNALE – YVAN JEANNERET ET ANDRÉ KUHN

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS), SOUS FORME DE COURS EX CATHEDRA.

Objectifs : les objectifs que cherche à atteindre ce cours sont les suivants :

- maîtriser les principes fondamentaux sous-jacents à la procédure pénale

- connaître le déroulement ordinaire d'une procédure pénale en Suisse
- connaître les diverses procédures spéciales
- saisir la problématique de l'adoption du système du Ministère public II
- comprendre l'articulation entre la procédure préliminaire et la procédure de première instance
- être capable d'appliquer la procédure pénale à un cas concret
- être capable de détecter un éventuel défaut de procédure

Contenu : le cours de procédure pénale traite des grands principes spécifiques au procès pénal et à l'organisation judiciaire et administrative pénale. Il traitera principalement de la procédure pénale unifiée et de ses particularités.

Forme de l'évaluation : tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le candidat de se munir d'un exemplaire du Code de procédure pénale suisse, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation : Jeanneret Y., Kuhn A., *Précis de procédure pénale*, Stämpfli, Berne, 2013.

Kuhn A., *Procédure pénale unifiée : reformatio in pejus aut in melius?* l'Hèbe, Charmey, 2008.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Profs Yvan Jeanneret et André Kuhn.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – NATHALIE TISSOT

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME », « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (8 CRÉDITS ECTS) DONNÉES SOUS FORME DE COURS EX CATHEDRA, MAIS ÉMAILLÉES AUSSI SOUVENT QUE POSSIBLE DE CAS PRATIQUES ET JURISPRUDENTIELS

Objectifs : ce cours a pour objectif l'étude approfondie de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle en commençant par le droit des marques, puis le droit d'auteur, le droit des designs et le droit des brevets d'invention. Il permet aux étudiants d'acquérir une stratégie concernant la formalisation des droits de propriété intellectuelle portant sur une création donnée, ainsi que leur mise en oeuvre.

Contenu : le cours permet aux étudiants de compléter l'approche de base de la propriété intellectuelle qu'ils ont acquise dans le cadre du cours consacré aux principes généraux de la PI, par l'étude des biens immatériels qui sont directement liés à l'innovation, y compris le droit des marques. L'ensemble du droit de la propriété intellectuelle, marque, droit d'auteur, designs et brevets d'invention, est ainsi traité de manière détaillée avec de nombreux exemples et cas pratiques tirés de la jurisprudence suisse et européenne.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes (deux questions théoriques et une question pratique), avec une période de préparation.

Documentation : le cours ne comporte pas de polycopié. Des documents sont mis à la disposition des étudiants en lien avec chaque cours sur la plate-forme *Claroline*.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION – VINCENT SALVADÉ

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS) DONNÉES SOUS FORME DE COURS EX CATHEDRA ET D'EXERCICES PRATIQUES

Objectifs : de matière réservée à quelques spécialistes, la propriété intellectuelle a pris de l'importance dans la société de l'information. De plus, l'avènement des réseaux numériques a remis en cause l'équilibre traditionnel entre les intérêts des créateurs, des exploitants et du public. Le cours a pour objectif de fournir aux étudiants les moyens de maîtriser de nouvelles questions, désormais au cœur de l'actualité. Il est destiné aux personnes ayant déjà des connaissances de base en propriété intellectuelle.

Contenu : le cours de propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication traite de toute la problématique posée par Internet sur le plan du droit d'auteur et du droit des signes distinctifs. Les relations entre marques, droit à la raison sociale, droit au nom et concurrence déloyale sont abordées s'agissant de la protection des noms de domaine. De plus, tout ce qui concerne la mise à disposition d'œuvres protégées (musique, films, jeux, etc.) dans des réseaux numériques est traité, notamment les questions de piratage, celles qui sont soulevées par la radio et la télévision à l'ère d'Internet, par les DRMS, ou par les licences libres. Une attention toute particulière est donnée aux aspects touchant à la responsabilité (civile et pénale) en cas de violation des droits de propriété intellectuelle, à la gestion collective des droits d'auteur et à la copie privée dans l'univers numérique.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes comportant une question théorique et un cas pratique, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : des copies de l'exposé Powerpoint seront disponibles sur *Claroline*, accompagnées d'autres documents de référence.

RÉDACTION DE CONTRATS – CHRISTOPH MÜLLER

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW », « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN », « DROIT SOCIAL » ET « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours vise à apprendre aux étudiants comment rédiger des contrats. Il s'agira donc de connaître les différents types de clauses contractuelles et de savoir les rédiger en fonction des circonstances particulières du cas d'espèce et de la stratégie poursuivie par les parties au contrat.

Contenu : après une introduction sur la liberté contractuelle (ses dangers et ses limites) et la négociation de contrats (lettre d'intention, *Memorandum of Understanding*, contrat-cadre, lettre de patronage, etc.), la première partie du cours sera consacrée à la structure du contrat et à ses relations avec d'autres documents (p.ex. conditions générales d'affaires). La deuxième partie traitera du titre du contrat, de la désignation des parties, du préambule et des définitions. La troisième partie portera sur l'accord de base dans les différents types de contrats (d'aliénation, de service, d'usage, etc.), sur les conditions et les garanties. La quatrième partie sera consacrée aux clauses de responsabilité (force majeure, *hardship*, clause pénale, etc.). La dernière partie du cours traitera des clauses de résiliation, des clauses standards (*boilerplate clause*, clause d'intégration, clause de confidentialité, etc.), des clauses de règlement des litiges et du protocole de signature.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pas de photocopiés. La documentation se trouve sur Claroline.

RHÉTORIQUE – FRANÇOIS JONGEN

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « INTERNATIONAL ARBITRATION », « MODES AMIABLES DE GESTION DES CONFLITS » ET « NÉGOCIATION ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES TOUS LES 15 JOURS AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : donner aux étudiants un maximum de compétences pour structurer leur argumentation et la communiquer avec la meilleure force de persuasion, en prenant en considération l'ensemble des variables (sujet, interlocuteurs, médias, etc.) dans lesquelles ils inscrivent leur discours; le cours de rhétorique sera conçu comme un outil permettant aux étudiants de mieux utiliser les savoirs et les capacités de réflexion acquises dans le cadre des autres cours.

Contenu :

Théorie

La rhétorique, de l'Antiquité à nos jours; définitions, histoire de la rhétorique; conceptions.

L'usage de la rhétorique aujourd'hui : éléments constitutifs et divisions traditionnelles, en ce compris les étapes de la rhétorique (invention, disposition, élocution, mémorisation, action) et les parties du discours (exorde, proposition, narration, confirmation, réfutation, digression, péroraison). Une place particulière est réservée à l'étude des principales figures rhétoriques.

La rhétorique est envisagée dans ses dimensions politique, judiciaire et épideictique, mais on s'attache également aux nécessaires adaptations de la rhétorique dans le discours médiatique.

Observation et analyse

Travail collectif, soit par l'ensemble de l'auditoire, soit par petits groupes d'étudiants, sur quelques exemples choisis d'art rhétorique, tels que discours ou plaidoiries célèbres.

Pratique de la rhétorique

Exercices pratiques de construction de l'argumentation et de communication par les étudiants eux-mêmes : de façon progressive, l'étudiant sera amené à prendre la parole en public, d'abord pour de simples lectures, puis pour des textes qu'il aura lui-même rédigés. Il sera tenu compte de la structure, de l'élocution, de la diction, de l'attitude générale.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes. L'étudiant devra rédiger et dire un discours sur un thème libre mais préalablement approuvé, en y montrant ses capacités à mettre en pratique les enseignements du cours.

Documentation : des indications bibliographiques seront fournies aux étudiants. Les présentations Powerpoint des cours ainsi que divers documents seront communiqués via *Claroline*.

SEMAINE EUROPÉENNE – EVELYNE CLERC / PETROS MAVROIDIS

- SEMAINE-BLOC ORGANISÉE AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4-7 AVRIL 2016)
- ADDITION DU MODULE EUROPÉEN – THÉORIE ET PRATIQUE DE L'UE (4 CRÉDITS ECTS) ET DU COURS THE LAW OF EXTERNAL RELATIONS OF THE EU (8 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce voyage d'études auprès des institutions européennes à Luxembourg et à Bruxelles offre aux étudiants la possibilité de rencontrer des juges, fonctionnaires, diplomates, avocats et lobbyistes travaillant auprès de la Cour de justice de l'UE, de la Commission européenne, du Conseil du Parlement, de la Mission suisse auprès de l'UE et de l'AELE. Il s'accompagne d'exposés et d'une participation à une audience de la Cour de justice.

Contenu : la semaine européenne n'est pas un cours en tant que tel, mais fait partie intégrante de deux offres distinctes du programme de Master of Law. Elle combine le module de séminaire thématique « Module européen – Théorie et Pratique de l'UE » (Prof. Clerc, 4 crédits ECTS) avec le cours « The Law of External Relations of the EU » (Prof. Mavroidis, 8 crédits ECTS). Les étudiants inscrits à ces deux offres prennent obligatoirement part à un voyage d'études auprès des institutions européennes du 4 au 7 avril 2016, qui les mènera d'abord auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg (4-5 avril 2016), puis à Bruxelles auprès de la Commission, du Conseil, du Parlement, de la Mission suisse auprès de l'UE et de l'AELE (6-7 avril 2016). L'UE est un acteur international majeur et un partenaire incontournable pour la Suisse, d'autant plus à l'heure où les relations bilatérales CH-UE sont remises en question. Grâce aux présentations et aux discussions offertes par les différents experts travaillant auprès des institutions européennes, les étudiants peuvent approfondir leurs connaissances en droit matériel de l'UE et acquérir une compréhension plus pratique du fonctionnement et des limites inhérentes à cette entité supranationale qu'est l'Union européenne.

n.b. : les étudiants ont le choix de participer soit uniquement au « Module européen – Théorie et Pratique de l'UE » (y compris la visite auprès des institutions à Bruxelles), soit uniquement au cours « The Law of External Relations of the EU » (y compris la visite auprès de la CJUE à Luxembourg) », soit à la « Semaine européenne » combinant les deux.

Forme de l'évaluation : le « Module européen » est évalué sur la base de la participation écrite et orale des étudiants. Le cours « The Law of External Relations

of the EU » fait l'objet d'un mode alternative d'évaluation, annexé au plan d'études, et qui consiste en deux contrôles continus organisés à la mi-semester et à la fin du semester.

Equipe enseignante : Prof. Evelyne Clerc / Prof. Petros Mavroidis.

SÉMINAIRE DE STRASBOURG – PASCAL MAHON

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) » ET « DROIT PUBLIC »
- COURS À OPTION SPÉCIAL QUI SE DÉROULE, AU SEMESTRE DE PRINTEMPS, SOUS FORME D'UN SÉMINAIRE-BLOC, D'UNE SEMAINE (4 CRÉDITS ECTS), À STRASBOURG, SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UN GROUPE DE PROFESSEURS

Objectifs : ce séminaire a pour objectif de confronter les étudiant-e-s, au travers de différents exercices, à un travail pratique, par groupes, dans un climat de travail relativement intense et le plus proche possible de la réalité professionnelle.

Contenu : organisé pour la première fois en 2000-2001 et renouvelé chaque année depuis lors, le séminaire de Strasbourg le sera probablement à nouveau durant l'année 2015-2016, pour autant toutefois que son financement soit assuré. Il s'agit d'un cours à option spécial, qui se déroule sous forme d'un séminaire-bloc, de quatre à cinq jours, sous la responsabilité d'un groupe de professeurs. Il porte sur des travaux pratiques de méthode et technique législatives, ainsi que de techniques de négociation, de rédaction et de plaidoiries. Le travail s'effectue en groupes.

L'édition 2015-2016 du séminaire se déroulera probablement en avril ou en mai 2016, à Strasbourg. Le nombre de places étant limité, l'admission au séminaire s'effectue sur inscription préalable et les organisateurs se réservent le droit de fixer les conditions d'admission; l'inscription peut se faire en ligne, sur le site de la Faculté de droit, selon les indications qui sont communiquées lors de la rentrée académique.

Forme de l'évaluation : l'évaluation a lieu selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : les documents utilisés, notamment les exercices imposés, sont distribués ou mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur *Claroline*, selon les indications données aux participants au moment de la confirmation de leur inscription au séminaire.

Forme de l'enseignement : séminaire extra-muros, exercices en groupes.

Equipe enseignante : divers professeurs et assistant-e-s de la Faculté.

SÉMINAIRE EN HISTOIRE CONTEMPORAINE : LES RÉPUBLICANISMES (FLSH) – VINCENT PEILLON

- LE NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE, LE NOMBRE DE CRÉDITS ECTS, LES HORAIRES ET LES MODALITÉS DE L'EXAMEN SONT DÉTERMINÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
- VOIR LE DESCRIPTIF DES COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Le « séminaire en histoire contemporaine : Les républicanismes » aura lieu dans le bâtiment de la Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH - 2001 Neuchâtel.

SÉMINAIRE THÉMATIQUE – MMES AMARELLE, DÉFAGO GAUDIN, DIACONU, DUPONT, GUILLAUME, GUY-ECABERT; MM. BOHNET, CARRON, DISTEFANO, DUNAND, GUILLOD, HARI, JEANNERET, KRAUS, KUHN, MAHON, MÜLLER, OBRIST, RIGOZZI ET SPRUMONT

- 3 MODULES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW (12 CRÉDITS ECTS)
- 1 MODULE SPÉCIFIQUE À L'ORIENTATION CHOISIE DU MASTER DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT SUIVI
- 3 MODULES OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DU MASTER BILINGUE (AVEC L'UNIVERSITÉ DE LUCERNE – 12 CRÉDITS ECTS)
- UNE ATTESTATION EST DÉLIVRÉE EN CAS DE RÉUSSITE DU MODULE

Objectifs : le séminaire thématique permet aux étudiants d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.) sur la base d'une approche thématique. Il vise en outre à exercer le travail en groupe et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

Contenu : le séminaire thématique est organisé en 18 modules. La liste des modules pour l'année 2015-2016 figure sous chiffre II. D ci-dessus. Une brochure spécifique contenant une description de l'organisation du séminaire thématique, ainsi que du contenu des différents modules est disponible au secrétariat et sur le site de la Faculté de droit.

L'inscription aux modules du séminaire thématique se fait pendant une période limitée au début de chaque semestre (se référer aux indications figurant dans la brochure et sur le site de la Faculté de droit).

Forme de l'évaluation : une attestation individuelle est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base de la participation active et des prestations fournies par chacun des participants (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité). Si un participant n'obtient pas l'attestation, il peut soit effectuer un autre module (dans la limite des places disponibles), soit passer un examen oral de 15 minutes sur la thématique du module non réussi.

Documentation : la documentation, les références bibliographiques et jurisprudentielles, ainsi que les liens sur les sites Internet utiles figurent dans les descriptifs des modules ou sont fournis par le(s) responsable(s) de module.

Equipe enseignante : se référer au descriptif de chaque module.

STATUT PERSONNEL DU SPORTIF – ANTONIO RIGOZZI

- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DU DOPAGE » ET « DROIT ÉCONOMIQUE ET SPORT ») OU COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : adopter la perspective de l'athlète et acquérir les connaissances nécessaires pour le conseiller efficacement dans les différentes relations juridiques qui le lient aux principaux acteurs de la scène sportive de manière à (i) savoir identifier les problèmes juridiques qui se posent et (ii) savoir où trouver les solutions.

Contenu : ce cours se propose d'analyser tout d'abord le statut juridique du sportif dans les rapports avec sa fédération d'appartenance, notamment en ce qui concerne les questions de nationalité et, plus généralement, les problèmes de qualification, en particulier pour les grandes compétitions, comme par exemple les Jeux olympiques. Dans ce contexte, le domaine des sanctions sportives sera également abordé. Dans les sports d'équipe, le sportif est aussi un travailleur salarié. Sachant que le droit suisse joue un rôle très important en matière internationale, le cours analysera les spécificités du droit du travail en matière sportive en prêtant une attention particulière à la question de la résiliation immédiate pour justes motifs. Seront également abordées des problématiques très importantes en pratique, telles que les questions de responsabilité en cas de blessure, le droit à l'image des sportifs et les contrats de sponsoring, ainsi que le statut des sportifs face à la fiscalité. Comme ces domaines du droit suscitent, de par leur nature, de nombreux litiges, le cours abordera enfin le statut du sportif en tant que justiciable faisant valoir ses droits, soit devant les tribunaux ordinaires, soit devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

Forme de l'évaluation : examen oral « open book » de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiants disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple des contrats de sponsoring ou de licence, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral et des articles de doctrine et (iii) un cas pratique.

STRUCTURES ET ORGANISATIONS DU SPORT SUISSE ET INTERNATIONAL – SÉBASTIEN BESSON

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DU SPORT »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE D'AUTOMNE 2015 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : connaître et comprendre la structure générale du sport mondial et suisse et des différentes entités qui la composent, identifier les relations juridiques entre ces entités et comprendre les rapports hiérarchiques entre elles, analyser de manière critique le fonctionnement de ces différentes entités et la structure générale du sport, évaluer les performances de chacune de ces entités, identifier les problèmes et défis qui se posent.

Contenu : après un rappel historique, le cours examine les fondements juridiques sur lesquels reposent l'organisation du sport, en Suisse et dans le monde, le mode de fonctionnement des différentes entités qui le régissent ainsi que les relations, parfois complexes, qui existent entre ces dernières en particulier au travers de

l'analyse du mouvement olympique et de la structure de fédérations internationales importantes comme la FIFA ainsi que de l'organisation particulière d'autres sports (Formule 1, Coupe de l'America, ligues nord-américaines). Le financement, l'économie ainsi que la politique du sport en Suisse seront également analysés. Un accent particulier sera mis au surplus sur la gouvernance du sport.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : le Code civil suisse, la Loi fédérale du 17 juin 2011 sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (LESp), la Charte olympique, les statuts de diverses associations de droit suisse ainsi qu'une bibliographie spécifique.

SWISS MOOT COURT – LE PROFESSEUR RESPONSABLE SERA DÉSIGNÉ EN FONCTION DU DOMAINE CHOISI PAR LES ORGANISATEURS

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) »
- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (4 CRÉDITS ECTS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 8 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITE ET ORALE)

Le Swiss Moot Court est un concours de plaidoiries ouvert à tous les étudiants en droit inscrits dans une Université. Il leur donne la possibilité de mettre en pratique les connaissances qu'ils ont acquises.

Des équipes formées de 2 à 4 personnes doivent, lors d'un premier tour, rédiger un mémoire de demande ainsi qu'un mémoire de réponse portant sur le cas proposé. Le cas traite de sujets juridiques actuels dans plusieurs disciplines du droit. Il porte sur du droit suisse. Le domaine principal varie d'année en année.

Lors d'un deuxième tour, les douze meilleures équipes sont invitées à présenter des plaidoiries au Tribunal fédéral des assurances à Lucerne, devant un jury formé de juges, d'avocats et de professeurs de droit. L'évaluation se fait sur la base de la pertinence des arguments, ainsi que sur la rhétorique et la force de persuasion. Les deux meilleures équipes s'affrontent en finale.

SYSTÈMES DE SOINS ET ASSURANCE MALADIE – ANNE-SYLVIE DUPONT

- COURS OBLIGATOIRE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- COURS OBLIGATOIRE (MAIS À CHOIX AVEC « DROIT DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE », « DROIT DES MIGRATIONS : DROIT DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES », « DROIT DES MIGRATIONS : DROITS HUMAINS », « DROIT DES MIGRATIONS : PARTIE GÉNÉRALE » ET « DROIT DU BAIL ») OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT SOCIAL »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : l'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants de comprendre l'organisation du système de soins en Suisse, ainsi que son financement.

Contenu : ce cours sera introduit par l'étude des textes de l'OMS en matière de soins de santé, ainsi que des différents paramètres qui influencent l'organisation des systèmes de soins. Il se poursuivra par une comparaison des choix helvétiques avec les options prises dans d'autres pays. Il donnera ensuite l'occasion d'étudier le partage de compétences entre la Confédération et les cantons, et d'examiner les rôles respectifs des différents intervenants (État, institutions de soins, professionnels de la santé et assureurs sociaux). Le cours se terminera par l'étude de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et celle des autres assurances sociales qui prévoient des prestations en cas de recours au système de soins, et l'articulation entre assurance sociale et assurance privée (complémentaire) dans ce domaine.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiants par le biais du portail de cours Claroline.

Equipe enseignante : en fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

THE LAW OF EXTERNAL RELATIONS OF THE EUROPEAN UNION – PETROS MAVROIDIS

- COURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATION « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (8 CRÉDITS ECTS)
- LE COURS EST ENSEIGNÉ EN ANGLAIS

Objectives : the course aims to introduce students in the law and practice of the European Union as an international actor.

Contents : the course is divided in two parts. In the first part, we discuss the foundations of the law of external relations of the EU, and in the second, specific policies (e.g., common commercial policy, human rights, etc.). The course visits the European Court of Justice in Luxembourg on April 4-5, 2016. This is a required aspect of the course.

The students who take both this course and the « Module européen – Théorie et pratique de l'UE » have the possibility to participate in the « **Semaine européenne** » on April 4-7, 2016 (see description above in the course catalogue). During this European week, visits will take place at the EU Court of Justice in Luxembourg (4-5 April) and at the EU institutions in Brussels (6-7 April).

Readings : Pieter Jan Kuijper, Jan Wouters, Frank Hoffmeister, Geert de Baere, and Thomas Ramopoulos, *The Law of EU External Relations*, 2013, Oxford University Press: Oxford, UK.

Assessment : the mode of examination is described in detail in the relevant Law Faculty statutes. Students are required to take two multiple-choice exams, one in the mid-semester, and one at the end of the semester.

Profile of Professor : <http://www2.unine.ch/petros.mavroidis/accueil>

http://www.law.columbia.edu/fac/petros_mavroidis

VALORISATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INNOVATION – NATHALIE TISSOT

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « INNOVATION – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PME » ET « DROIT DE LA SANTÉ ET DES BIOTECHNOLOGIES »
- 2 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (4 CRÉDITS ECTS)

Objectifs : ce cours a pour but d'offrir une présentation pratique des questions que pose la mise en œuvre des différents droits de propriété intellectuelle dans le cadre du transfert de savoir et de technologie, en particulier en lien avec la création de sociétés jeunes pousses ainsi qu'en fonction de leur évolution.

Contenu : ouvert aux étudiants ayant suivi les cours de Propriété intellectuelle, le cours évoque le rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation et évoque la manière dont cette propriété intellectuelle peut être utilisée pour favoriser au mieux l'innovation. Sont ainsi abordées les questions de titularité des droits de propriété intellectuelle (au sein des Hautes Ecoles ou dans le cadre des contrats de travail ou de mandat, ou encore en relation avec un contrat de recherche entre partenaires industriels et institutionnels), le rôle des Hautes Ecoles dans la promotion de l'innovation, ainsi que la politique contractuelle qui va de pair. Le cours est émaillé d'exemples pratiques concrets qui éveilleront les étudiants à la problématique de la mise en œuvre de la propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation. Ils se familiariseront ainsi avec les contrats de licence (y compris en matière de logiciels) et les contrats de cession des droits de propriété intellectuelle, les contrats de recherche et de développement pouvant générer de tels droits, les conventions de confidentialité et les contrats de transfert de matériel biologique notamment. Ils seront amenés à alterner régulièrement leurs réflexions entre identification des problèmes concrets, prise des mesures nécessaires à la constitution des droits de propriété intellectuelle permettant de répondre à ces problèmes, détermination de la titularité des droits, choix concernant leur exploitation et leur mise en œuvre dans le cadre de contrats spécifiques dont les clauses seront analysées sur la base de documents concrets en anglais.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : le cours ne comporte pas de polycopié. Des documents sont mis à la disposition des étudiants en lien avec chaque cours sur la plate-forme *Claroline*.

WILLEM C. VIS INTERNATIONAL COMMERCIAL ARBITRATION MOOT – CHRISTOPH MÜLLER

- CONCOURS À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « AVOCATURE (PROFESSIONS JUDICIAIRES) », « BUSINESS AND TAX LAW » ET « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN »

- L'ÉVALUATION EST DÉTERMINÉE PAR UN MODE ALTERNATIF (12 CRÉDITS POUR LA PHASE ÉCRITE OU 16 CRÉDITS ECTS POUR LES PHASES ÉCRITE ET ORALE)

Teams of 4 students from a steadily increasing number of universities from all over the world participate in this moot (in 2014-15 over 300 teams). All Swiss law faculties send regularly teams to this moot court. The moot involves arbitral proceedings concerning a contract of sale subject to the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (CISG). The moot is held in English and is composed of two phases: a written phase where the teams submit a memorandum for claimant and another memorandum for respondent; an oral phase in Vienna where the teams plead the case in oral hearings.

The team must register before the end of June. Interested students are therefore invited to send to Ms Sabrina Pearson a motivation letter (in English) as well as their grades **before the end of May**. The members of the team will be selected based on the quality of these documents as well as a personal interview (in English).

Contact person : Ms Sabrina Pearson, attorney-at-law (sabrina.pearson@unine.ch)

Informations : www.cisg.law.pace.edu/vis.html

WTO LAW – PETROS MAVROIDIS

- COURS OBLIGATOIRE OU À OPTION SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DU MASTER OF LAW AVEC ORIENTATIONS « DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN » ET « DROIT PUBLIC »
- 4 HEURES HEBDOMADAIRES AU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016 (8 CRÉDITS ECTS)
- LE COURS EST ENSEIGNÉ EN ANGLAIS

Objectives : understand the principles of trade liberalization under the auspices of the World Trade Organization (WTO).

Content : the course focuses on trade in goods and dispute settlement in the WTO. We start with the economic history of the WTO, and then move to review sequentially first trade in goods (customs duties, quotas, environmental-, public health policies, safeguards, etc.), and finally the organization of dispute settlement in the WTO.

Readings : Petros C. Mavroidis and Mark Wu, *The Law of WTO, Documents, Cases and Analysis*, American Casebook Series, 2nd edition, 2013, West Publishing: Egan, Minnesota.

Copies of the book will be kept on reserve at the Library of the Law Faculty. Additional handouts will be used for topics not covered by the book. Students are welcome to use any other book they deem useful. In this respect, several sources will be proposed in the first class.

Evaluation : the mode of examination is described in detail in the relevant Law Faculty statutes. Students are required to take two multiple-choice exams, one in the mid semester, and one at the end of the semester.

Profile of Professor : <http://www2.unine.ch/petros.mavroidis/accueil>

http://www.law.columbia.edu/fac/petros_mavroidis

